Stratégie Départementale et Partenariale sur la Biodiversité de la Nièvre

Plan d'actions

Décembre 2017

Réalisation

Equipe projet Acer campestre : David Meyer, Anne-Lise Bonin, Amandine Galli

Coordination Conseil départemental de la Nièvre : Fabrice Alric

Membres des comités de gestion et de pilotage :

Les organismes *en italique* ont été contactés lors de la rédaction de l'état des lieux.

Président du Conseil départemental de la Nièvre
Vice-présidente en charge des « Aménités, valorisation et préservation des ressources naturelles »
Vice-présidente en charge du Développement économique et de la responsabilité sociale des entreprises, aménagement du territoire et du développement local
Vice-président en charge des Moyens de l'Institution
Vice-présidente Tourisme, Communication et marketing territorial
Préfecture de la Nièvre
Conseil départemental du Cher
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Foret (SR agriculture durable)
Direction Départementale des Territoires
Inspection Académique
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
Parc naturel régional du Morvan
Nevers Agglomération
Pays Bourgogne Nivernaise, Pays Nevers Sud Nivernais et Pays Nivernais Morvan
Représentants des communes : Union Amicale des Maires de la Nièvre, commune de Parigny-les-vaux, Nevers, Cosne-cours-sur-Loire, Varennes-Vauzelles, Coulanges-les-Nevers
Représentants des *intercommunalités* : Communautés de communes des Haut Nivernais Val d'Yonne ; Amognes-Cœur du Nivernais ; Loire, Nièvres et Bertranges ; Loire, Vignobles et Nohain ; Morvan des Sommets et Grands Lacs
Service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (dont l'ex *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)*
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Office National des Forêts
Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire
Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Agence de l'Eau Seine Normandie
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Etablissement Public Loire
SAFER Bourgogne Franche-Comté
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Centre Régional de la Propriété Forestière
Syndicat des sylviculteurs nivernais
Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique
Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
Alterre Bourgogne-Franche-Comté
Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre
Bourgogne Nature
Société d'Histoire Naturelle d'Autun
Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
Maison de l'Environnement entre Loire et Allier
Observatoire Nivernais de l'Environnement
Ligue de Protection des Oiseaux de la Nièvre
Loire Vivante
ADATER
Services internes au Département :
DGA de l'Aménagement et du Développement des Territoires,
DGA des Solidarités, de la Culture et du Sport

Cellule d'Accompagnement et de Pilotage (Nièvre 2021)
Service de l'Eau
Service Economie
Service Développement local
Service Patrimoine naturel, Environnement et Transition Ecologique
Structures associées : *CAUE,* Agence de Développement T*ouristique de la Nièvre*
Jean-Claude FELZINES

Christophe PAGE
Jean-Jacques VERDIER

Sommaire

A- Introduction.....

B- Vers une stratégie départementale sur la biodiversité.....

C- Architecture de la Stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité de la Nièvre.....

D- Plan d'action.....

A- Introduction

A.I. La politique des « Espaces Naturels Sensibles » (ENS)

Initiée dès 1959 dans les départements littoraux, la politique des « espaces naturels sensibles » a pris sa forme actuelle en 1985. En 2012 , la dotation financière (anciennement « taxe départementale espaces naturels sensibles ») a évolué en part départementale de la taxe d'aménagement. Avec le droit de préemption (outil foncier), ce sont les deux outils qui permettent de conduire la politique telle qu'elle est définie par le législateur (article L113-8 du code de l'urbanisme) : "Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 101-2." Des précisions sur la nature des dépenses pouvant être engagées au titre de la politique ENS sont données dans l'article L331-3 du code de l'urbanisme.

La perception annuelle de la part départementale de la taxe d'aménagement est en général assez marginale par rapport au budget global des départements. Mais le volume financier permet de mettre en place des politiques actives d'acquisition, d'aménagement, de gestion ainsi que des partenariats, qui font du Département un acteur fort de la prise en compte des espaces naturels et des enjeux associés. La ressource est indexée sur les permis de construire et peut ainsi être vue comme une compensation à la consommation des espaces naturels liée à la construction. Si la politique était au départ très orientée sur l'idée du site et de sa gestion, elle s'est progressivement ouverte aux partenaires, avec une participation à des politiques transversales, portées par d'autres structures ou collectivités engagées dans la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

A.II. Les débuts de la politique dans la Nièvre

La politique ENS du Département de la Nièvre a été lancée en 1991. Les premières acquisitions et conventionnements avec des partenaires débutent en 1999. Aujourd'hui, le Département de la Nièvre compte 13 ENS ouverts au public, sur 17 sites gérés au total. En 2005, une première évaluation de la politique permet de constater que la politique semble efficace au regard des objectifs de préservation de l'environnement et de sensibilisation du public à la nature. Cependant, les objectifs de développement local et du tourisme vert n'ont pas été atteints. A la suite de cette évaluation, le programme « la nature en famille » est initié et trois ans plus tard, le Département lance sa démarche territoriale de Développement Durable, intitulée « Nièvre 2021 ».

Une deuxième évaluation de la politique est lancée en 2014 avec de nouveaux constats : « la politique ENS doit s'ouvrir et se repositionner stratégiquement pour renforcer sa notoriété, son rôle et ses impacts sur le territoire et sur les différentes politiques publiques portées par la collectivité départementale » … et de nouvelles orientations : « réaliser une véritable stratégie environnementale à l'échelle du département ». L'environnement doit y être considéré et présenté comme un levier de développement afin d'établir un équilibre économico-socio-environnemental. Il est également proposé de présenter et de faire des milieux naturels, paysages, et de la biodiversité, des atouts identitaires et différenciant du territoire. La politique ENS doit donc s'élargir et devenir multifonctionnelle. Des pistes d'amélioration émergent : préserver les milieux naturels, la qualité des paysages et la biodiversité ; sensibiliser le public à la nature et à la protection des espèces ; favoriser le développement local par un tourisme vert ; valoriser l'image de la Nièvre.

Ces orientations et pistes d'amélioration ont été intégrées dans les réflexions pour faire évoluer l'ancien schéma départemental sur les ENS vers une stratégie départementale sur la biodiversité ouverte à l'ensemble des partenaires concernés.

B- Vers une stratégie départementale sur la biodiversité

B.I. Elaboration de la stratégie

La Stratégie Départementale sur la Biodiversité de la Nièvre a été construite à partir d'un état des lieux qui a eu pour but de faire ressortir les enjeux du territoire. Pour cet état des lieux, la Nièvre a été découpée en 6 sous-territoires construits à partir d'un regroupement des petites régions naturelles identifiées par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien – délégétion Bourgogne. Les partenaires ont été rencontrés tout au long de l'étude et des ateliers d'échange ont été mis en place. Le résultat de ces travaux est compilé dans un document d'état des lieux. Une fois partagés, les enjeux ont été traduits en stratégie, avec les grandes orientations (axes), les objectifs opérationnels et le plan d'action présentés à la suite.

B.II. Cadre de la stratégie

Définir la « biodiversité » et les termes associés

Il est important d'utiliser les termes adéquats lorsque l'on veut faire passer un message. A défaut il existe un risque d'entraîner une interprétation erronée de l'idée exprimée chez l'interlocuteur visé.

C'est particulièrement le cas lorsque l'on parle de « nature ». Certains voient un « potentiel nature à exploiter », comme une ressource inépuisable que nous contrôlons. Il est nécessaire aujourd'hui de revoir cette vision et de considérer la nature comme un environnement dans laquel nous vivons. Ce n'est plus un « potentiel à exploiter » mais un patrimoine à préserver et à protéger, afin de conserver notamment les bénéfices que l'on peut en tirer et continuer à les développer (services écosystémiques).

Le tourisme vert est un bon exemple. Il représente un moyen de développer un territoire et de sensibiliser les touristes en s'appuyant sur un cadre de vie préservé. Il est intéressant de développer cette activité, mais sous conditions, afin de ne pas détériorer les milieux et perdre ce qui fait l'intérêt de ce tourisme. Il en va de même avec toutes les activités en lien avec la nature et notamment les activités agricoles ou sylvicoles. Elles ont le sol comme support et existent en partie grâce aux équilibres qui se mettent en place entre la faune et la flore. C'est le volet le plus facilement appréhendable de la biodiversité. Il faut donc réussir à concilier les activités humaines et cette « nature », l'un s'appuyant sur l'autre et inversement.

La Nièvre : des territoires avec leurs spécificités

La Nièvre est un département composé d'un grand nombre de paysages divers et variés permettant d'identifier plusieurs grandes zones géographiques. Le territoire est en général découpé en 3 grandes entités : l'axe Loire-Allier, le centre nivernais et le Morvan. Mais la réalité est comme souvent plus complexe et ce découpage en trois entités ne fait pas ressortir les spécificités paysagères plus locales. La Nièvre comporte pas moins de 13 unités paysagères (composées de 25 sous-unités), qui permettent d'inscrire la biodiversité au sein de caractéristiques visibles qui différencient des sous-territoires : la vallée de la Loire, les Vaux d'Yonne, le Donziais, les Vaux de Montenoison, le Bazois, entre Loire et Allier, la Puisaye, le Nivernais boisé, le Pays de Fours, la Sologne Bourbonnaise, les Amognes, le Haut Morvan et le Bas Morvan.

Dans l'approche développée ici, pour des raisons de praticité et de lisibilité, un juste milieu a été recherché et la Nièvre a finalement été « découpée » en 6 grandes entités naturelles : le centre nivernais / zone péri-morvandelle, le Morvan, la plaine de la Loire, les plateaux calcaires, la Puisaye et les Vals de Loire et d'Allier. Ces entités servent de base à une réflexion sur la différenciation de la stratégie en fonction des territoires.

D'un point de vue plus opérationnel, la stratégie a aussi été pensée à l'échelle des collectivités. Il est cependant important de rappeler que la notion de biodiversité ne se limite pas aux échelles administratives.

Des enjeux spécifiques par entités naturelles

Le centre nivernais / zone péri-morvandelle

Le centre nivernais / zone péri-morvandelle est caractérisé par la qualité paysagère du bocage conservée, ainsi que par la présence de prairies pâturées. Ce territoire comporte un réseau de mares qui accueille tout un ensemble d'espèces et quelques étangs favorables à l'hivernage des oiseaux. Ces éléments, identifiés comme des atouts, sont cependant dans une dynamique de régression et la zone comporte de fortes difficultés économiques.

Le Morvan

Le Morvan est constitué d'une succession de collines et de petites montagnes, support d'un réseau hydrographique très dense et de bonne qualité. Il est couvert en majorité par des prairies bocagères et des forêts, en particulier des forêts anciennes. Ce territoire comporte d'autres trésors de biodiversité, les tourbières et les prairies para-tourbeuses. Véritable cœur de Nature, il est fréquenté par de nombreuses espèces. Plusieurs pressions ont cependant été identifiées : diminution de la surface toujours en herbe et du bocage, plantations en monoculture de résineux, …

La plaine de la Loire

La plaine de la Loire est caractérisée par la diversité des milieux supports de la richesse écologique. En effet, ce territoire comporte aussi bien des paysages bocagers que des forêts de feuillus, il possède aussi un important réseau de mares avec les espèces liées, et plusieurs autres types de milieux humides : sources, bas-marais, dépressions tourbeuses, tourbières de transitions et berges tourbeuses. Au niveau des pressions, une diminution de la surface toujours en herbe est aussi constatée sur ce secteur.

Les plateaux calcaires

Les plateaux calcaires sont eux aussi caractérisés par une diversité de paysages : vallées, collines couvertes de cultures et de prairies, zones de grandes cultures céréalières, zone urbanisée et forêts. Cette diversité est le support d'un certain nombre d'atouts présents de manière diffuse sur tout le territoire : réseaux de pelouses sèches, de mares forestières, et ruisseaux de qualité ; avec à chaque fois la présence d'espèces spécifiques et remarquables liées à ces milieux. Plusieurs pressions ont été identifiées : diminution de la surface toujours en herbe, pressions autour de la qualité de l'eau et nombreux obstacles à la circulation de l'eau, diminution du bocage et retournement des prairies, enfrichement des pelouses sèches.

La Puisaye

La partie nivernaise de la Puisaye peut être mise en avant pour son réseau de mares et les espèces liées. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) y a identifié un enjeu autour de la restauration des corridors écologiques. Des pressions sont identifiées sur la ressource en eau (eaux superficielles et souterraines).

Les vals de Loire et d'Allier

Cette entité représente le deuxième cœur de biodiversité du département, avec de nombreux atouts : grande diversité d'espèces, pelouses sèches, prairies humides, rôle de corridor écologique pour la trame verte et bleue, tourisme varié et développé, etc. Plusieurs pressions ont là encore été identifiées : retournement des prairies humides dans les lits majeurs de la Loire et de l'Allier, présence d'espèces exotiques envahissantes, endiguement, plantation de peupliers, pollutions, etc.

Des enjeux transversaux

Si certains enjeux sont spécifiques à des territoires, d'autres se retrouvent à l'échelle de l'ensemble du Département et doivent être considérés de façon transversale.

- **Préserver l'eau et les milieux aquatiques** avec un travail de reconquête de la qualité de l'eau, la préservation des zones humides, des ripisylves, des mares, de la faune aquatique, la gestion des espèces invasives sur les bords des rivières et des ruisseaux, la gestion au cas par cas des étangs et le rétablissement de la connectivité des cours d'eau.

- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages** : préserver la richesse paysagère et notamment les haies, les massifs forestiers et les pelouses calcaires, adapter la gestion des haies pour les rendre plus fonctionnelles, gérer les espèces envahissantes, rétablir les continuités écologiques.

- **Promouvoir une agriculture et une sylviculture durables** : préserver les massifs de feuillus, adapter la gestion des forêts au changement climatique, encadrer le développement du bois-énergie, accroître la biodiversité dans les zones de grandes cultures, préserver les prairies.

- **Planifier le développement du territoire en intégrant les enjeux de biodiversité** : intégrer les enjeux de biodiversité dans les documents de planification (SCoT, PLUi, PLU), prendre en compte la trame verte et bleue dans les aménagements.

- **Communiquer et sensibiliser** : sensibiliser la population locale et les élus à la biodiversité et aux atouts environnementaux de la Nièvre, développer de nouveaux partenariats pour réaliser cette sensibilisation, faire prendre conscience aux habitants de la richesse de leur territoire, former les agents des communes sur des thématiques précises.

- **Créer du lien entre les structures, mettre en réseau** : développer une culture du réseau entre les acteurs du territoire en lien avec l'environnement naturel, créer une coordination entre les différentes structures, accompagner les collectivités locales dans l'acquisition et/ou le renforcement de la compétence biodiversité.

- **Mettre en cohérence les différentes politiques** : rechercher la cohérence entre les différentes politiques du Département et celles des collectivités locales.

- **Développer un tourisme qui valorise les territoires** : développer le tourisme vert en cohérence avec les possibilités du territoire et l'existant, développer des outils de communication à l'échelle départementale, rechercher une coopération et une coordination entre les collectivités locales, développer les sports de nature en équilibre avec le milieu naturel.

Carte de synthèse des enjeux

Ces enjeux sont issus de séances de travail mises en place avec les différents partenaires du Département. Ils sont synthétisés sur une carte présentée page suivante.

Elaboration de la Stratégie Départementale sur la Biodiversité de la Nièvre

Synthèse des enjeux

Puisaye
- Réseau de mares et espèces liées
- Qualité de l'eau (restauration)
- Renforcement de la trame verte et bleue

Vals de Loire et d'Allier
- Lits mineurs et majeurs de la Loire et de l'Allier et espèces liées
- Maintien du rôle de corridor écologique (dont espèces piscicoles migratrices)
- Prairies humides et pelouses sèches attenantes (maintien en surface et qualité voire restauration)
- Contrôle du développement des espèces invasives
- Développement d'un tourisme en phase avec les enjeux de territoire identifiés
- Coordination de l'action des collectivités

Plateaux calcaires
- Réseau de pelouses sèches
- Réseau de mares et de petites zones humides des Amognes et du secteur de la Machine
- Plantes messicoles associées aux cultures
- Busard cendré dans les espaces de grande culture
- Qualité paysagère : forêts diversifiées, bocage, prairies liées (maintien en surface et qualité)
- Qualité de l'eau dans la partie nord-est (restauration)
- Reconstitution de la trame verte et bleue dans la partie nord-est

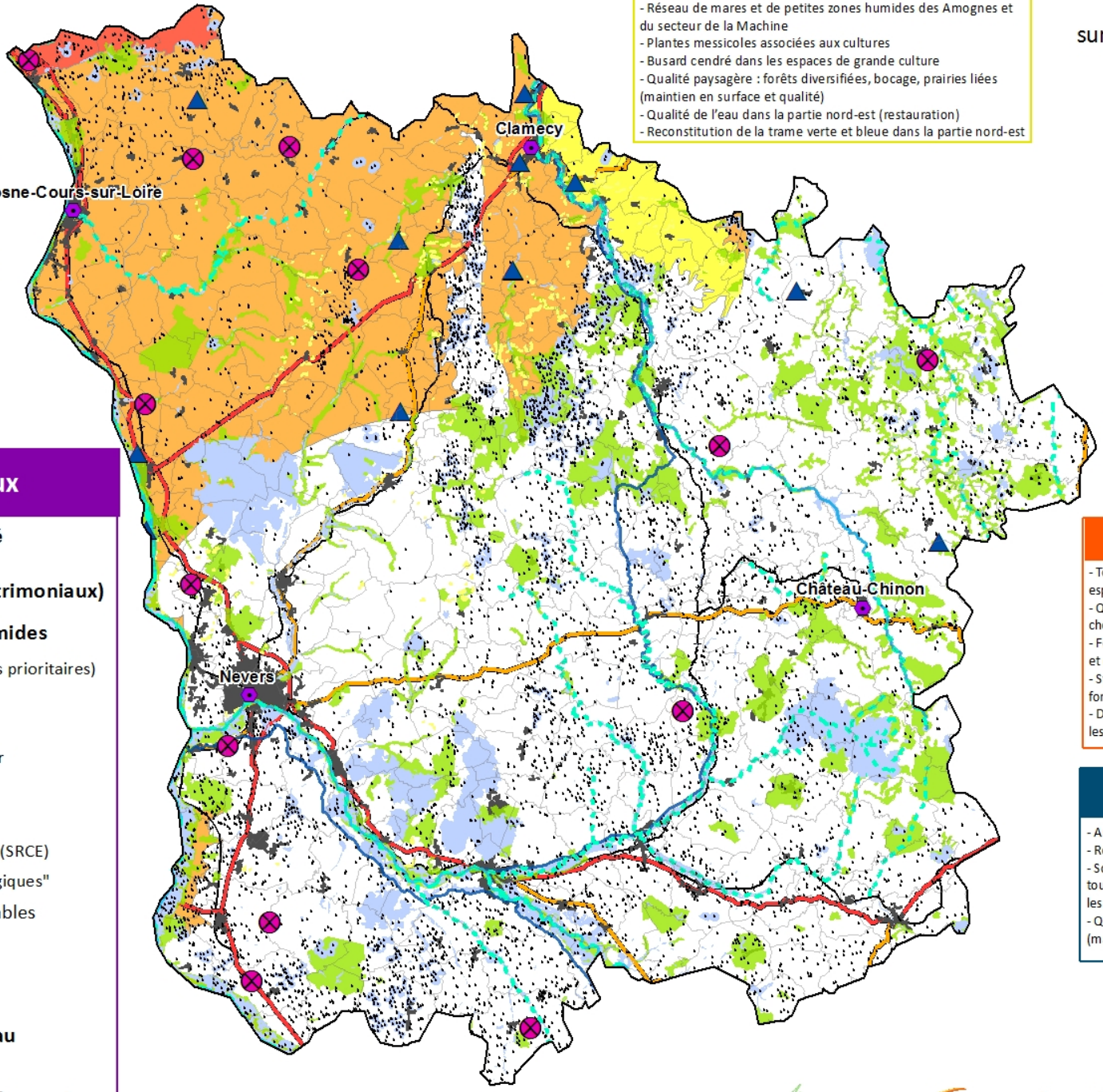

Centre nivernais/ zone péri-morvandelle
- Réseau de mares et des espèces liées
- Qualité paysagère du bocage : surface en herbe, diversité de haies (maintien)

Morvan
- Tourbières, prairies para-tourbeuses et espèces liées (maintien en surface et qualité)
- Qualité des eaux et des espèces liées au chevelu de ruisseaux, rivières et sources (maintien)
- Forêts anciennes à haut niveau de naturalité et espèces liées
- Sylviculture qui maintient une diversité de formations forestières
- Développement d'un tourisme en phase avec les enjeux de territoire identifiés

Plaine de la Loire
- Amélioration de la connaissance sur les étangs
- Réseau de mares et des espèces liées
- Sources, bas-marais, dépressions tourbeuses, tourbières de transitions et berges tourbeuses avec les espèces liées
- Qualité paysagère : diversité des structures (maintien)

Enjeux transversaux

Zones sources de biodiversité (ZNIEFF de type 1)

Pelouses sèches (habitats patrimoniaux)

Milieux aquatiques et zones humides

- Lutter contre les pollutions (captages prioritaires)
- Mares à préserver
- Zones humides à préserver
- Qualité de l'eau à restaurer

Corridors écologiques

- Tâche urbaine
- Cours d'eau à remettre en bon état (SRCE)
- Priorités d'action "continuités écologiques"

Infrastructures linéaires peu perméables

- Liaison principale
- Liaison régionale
- Voie ferrée principale

Sensibilisation de la population au patrimoine naturel nivernais

Accompagnement des porteurs de propjets sur leurs territoires

N

0 10 20

Kilomètres

Source : IGN, DREAL, DDT, CENB, PNRM, CBNBP

Réalisation : Acer campestre - nov 2016

B.III. Les principales nouvelles approches de la stratégie

La stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité de la Nièvre repose sur une vision différente de la précédente politique ENS. Elle comporte plusieurs nouvelles approches qui se traduisent par de nouvelles volontés :

- *Intégrer les orientations des politiques « biodiversité » mise en place aux niveaux national et régional (Agence Française de la Biodiversité et son antenne régionale, Région, etc)*
- *Créer un réseau d'acteurs de l'environnement à l'échelle départementale*
- *Faire monter en compétences les collectivités sur les enjeux et les questions liés à la biodiversité et renforcer le partenariat avec le Département*
- *Communiquer, présenter, sensibiliser à la biodiversité par différentes approches et en décloisonnant les différents domaines (tourisme, environnement, économie)*
- *Présenter la Stratégie comme une plus-value économique et un outil de développement du territoire*
- *Partager des priorités d'actions en faveur de la biodiversité*
- *Poursuivre le travail sur le réseau de sites*
- *Poursuivre le travail d'acquisition de connaissances.*

C- Architecture de la Stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité de la Nièvre

La stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité de la Nièvre s'est construite sur une étude du territoire départemental ayant fait ressortir les enjeux présentés dans les paragraphes précédents. Ces enjeux ont ensuite été traduits puis regroupés en six axes de travail que l'on peut séparer en deux groupes :

- Des axes transversaux (1 et 2) : ce sont les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les axes stratégiques, en termes de ressources humaines, de connaissances, de gouvernance et de sensibilisation,
- Des axes stratégiques (3 à 6) : ce sont les objectifs à atteindre pour le territoire au regard des enjeux identifiés ;

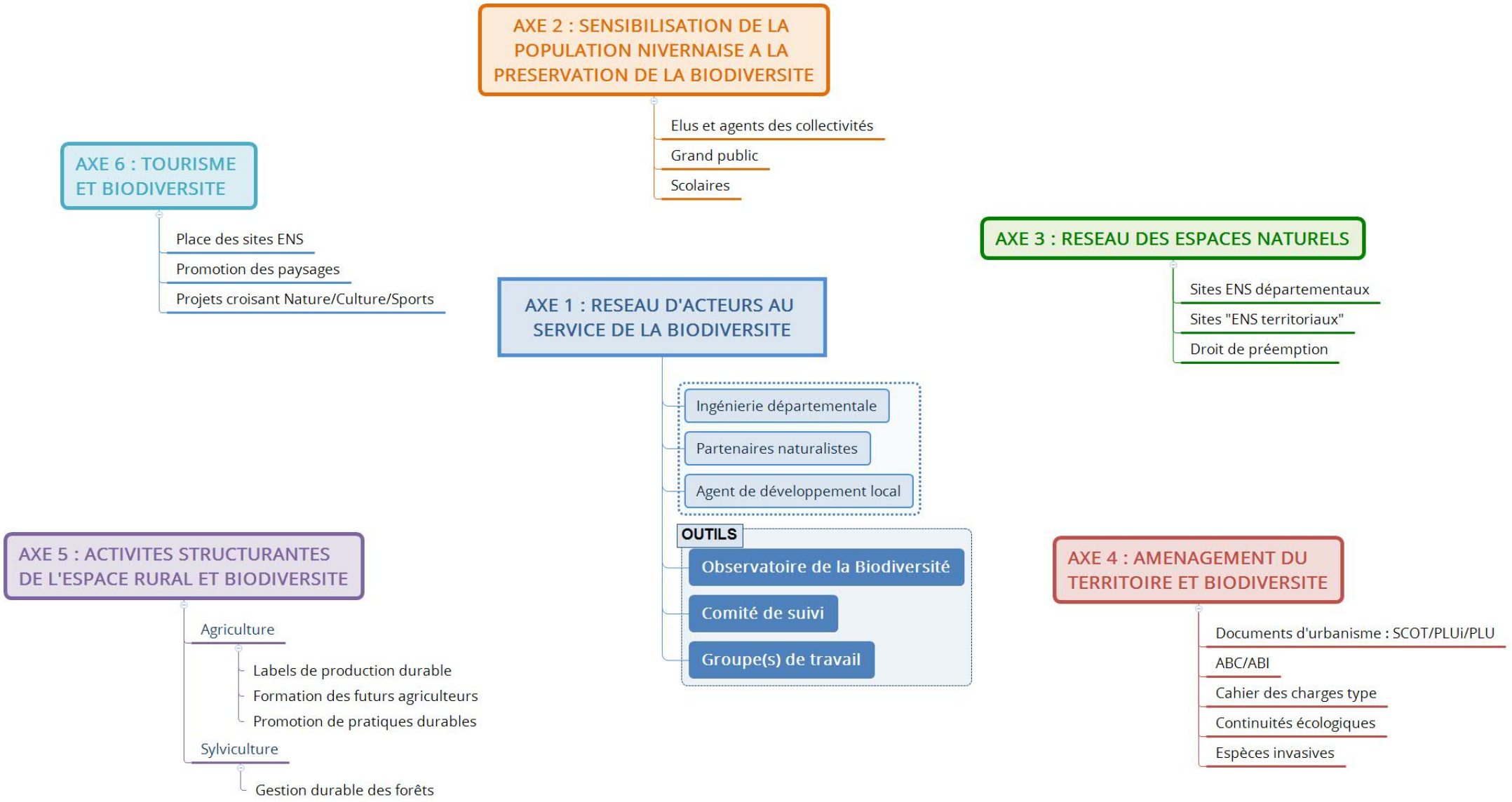
AXE 2 : SENSIBILISATION DE LA POPULATION NIVERNAISE A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE
Elus et agents des collectivités
Grand public
Scolaires
AXE 6 : TOURISME ET BIODIVERSITE
Place des sites ENS
Promotion des paysages
Projets croisant Nature/Culture/Sports
AXE 3 : RESEAU DES ESPACES NATURELS
Sites ENS départementaux
Sites "ENS territoriaux"
Droit de préemption
AXE 1 : RESEAU D'ACTEURS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE
Ingénierie départementale
Partenaires naturalistes
Agent de développement local
OUTILS
Observatoire de la Biodiversité
Comité de suivi
Groupe(s) de travail
AXE 5 : ACTIVITES STRUCTURANTES DE L'ESPACE RURAL ET BIODIVERSITE
Agriculture
Labels de production durable
Formation des futurs agriculteurs
Promotion de pratiques durables
Sylviculture
Gestion durable des forêts
AXE 4 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET BIODIVERSITE
Documents d'urbanisme : SCOT/PLUi/PLU
ABC/ABI
Cahier des charges type
Continuités écologiques
Espèces invasives

AXE 1 : Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – Innovation et soutien aux acteurs locaux

1.1. Mettre en place une ingénierie territoriale pour porter la stratégie

1.1.1. Renforcement de l'ingénierie départementale
1.1.2. Intégration des différents partenaires naturalistes locaux dans les politiques développées sur chaque territoire
1.1.3. Renforcement du rôle des coordinateurs de territoire et des agents de développement locaux sur la thématique biodiversité

1.2. Promouvoir des outils et des instances pour assurer la gouvernance et le suivi de la stratégie

1.2.1. Créer un partenariat avec l'observatoire régional de la biodiversité
1.2.2. Mise en place d'un Comité de suivi
1.2.3. Mise en place de groupes de travail

AXE 2 : Susciter l'envie de préserver la biodiversité dans la population nivernaise

2.1. Former des ambassadeurs nivernais de la biodiversité de leur territoire

2.1.1. Sensibilisation des élus et des agents des collectivités sur les actions qu'ils peuvent réaliser à leur échelle
2.1.2. Communiquer auprès des nivernais pour les sensibiliser à la biodiversité
2.1.3. Développer une offre pédagogique spécifique à destination des collégiens

AXE 3 : Développer le réseau des espaces naturels

3.1. Consolider et développer le rôle des sites ENS dans le réseau des espaces naturels dédiés à la préservation de la biodiversité de la Nièvre

3.1.1. Pérennisation du réseau des sites ENS départementaux
3.1.2. Renforcement du réseau des sites ENS en accompagnant la création de nouveaux « ENS territoriaux » portés par les EPCI
3.1.3. Valorisation de l'outil « droit de préemption »

AXE 4 : Mieux intégrer la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire

4.1. Accompagner les collectivités pour travailler au plus près du terrain

4.1.1. Biodiversité et documents d'urbanisme : accompagner les acteurs à toutes les étapes
4.1.2. Accompagnement des communes et des EPCI pour l'intégration de l'enjeu continuités écologiques
4.1.3. Accompagnement des communes et des EPCI pour la gestion des espèces exotiques envahissantes

AXE 5 : Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural

5.1. Soutenir et valoriser les démarches agricoles et sylvicoles innovantes en matière de biodiversité

5.1.1. Soutien au développement de labels alliant productions et prise en compte de la biodiversité
5.1.2. Accompagnement de la formation des futurs agriculteurs sur le volet biodiversité
5.1.3. Accompagnement et promotion du développement des surfaces d'intérêt écologique (SIE) à l'échelle des exploitations
5.1.4. Accompagnement des initiatives sur la gestion durable des forêts et l'adaptation au changement climatique

AXE 6 : Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique

6.1. Faire du patrimoine naturel un pilier de l'offre touristique nivernaise

6.1.1. Renforcement du rôle des sites ENS dans l'offre touristique en lien avec les activités de pleine Nature
6.1.2. Promotion de la biodiversité ordinaire et des paysages comme identité des territoires nivernais

6.2. Assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'offre touristique

6.2.1. Mise en place de projets touristiques croisant Nature, Culture et sports de Nature

D.I. AXE 1 : Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – innovation et soutien aux acteurs locaux

A l'heure actuelle, un des principaux enjeux en termes de préservation de la biodiversité de la Nièvre, repose sur le fait d'inciter les collectivités locales à s'imprégner de la démarche et à mettre en œuvre des actions ciblées.

Elles sont en effet amenées à jouer un rôle croissant dans la prise en compte de la biodiversité sur leurs territoires. Un des enjeux de la stratégie est de les inciter à développer des programmes spécifiques, dont certaines actions pourront être soutenues dans le cadre des futures contractualisations territoriales entre le Département et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Leur mobilisation et la création de dynamiques locales sont aujourd'hui freinées par un déficit d'accompagnement qui empêche l'émergence, la conception et la mise en œuvre de projets. Les manques identifiés concernent également : la connaissance initiale des enjeux, la sensibilisation des acteurs locaux, l'identification des sources possibles de financements, et les ressources humaines compétentes et suffisantes pour construire effectivement des projets qui s'étalent parfois sur le temps long. L'émergence de projets sur la biodiversité sera favorisée par une mise en réseau des différents acteurs de l'environnement de la Nièvre et des collectivités.

Outre la montée en compétence des intercommunalités sur la biodiversité, un travail de convergence des actions doit être mené au sein même du Conseil départemental. Il est important que les enjeux de la stratégie soient pris en compte par tous les services ayant un lien avec l'environnement. Dans le cadre des compétences du Département, il sera par exemple nécessaire de créer du lien avec la politique sociale, et de se coordonner avec les services qui gèrent les infrastructures de transport départementales.

1.1. Mettre en place une ingénierie territoriale pour porter la stratégie

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	1. Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – Innovation et soutien aux acteurs locaux
Objectif opérationnel	1.1. Mettre en place une ingénierie territoriale pour porter la stratégie
Action	**1.1.1. Renforcement de l'ingénierie départementale**
Contexte et enjeux	La montée en compétences des collectivités sur les enjeux biodiversité ne pourra se faire sans un accompagnement et une coordination à une échelle plus large. Il existe un enjeu de pilotage et de mise en cohérence des actions qui sont et qui seront réalisées. Cela nécessite de disposer « en central » d'une équipe pluridisciplinaire et suffisamment importante pour : regrouper les données et les informations, les rediffuser, et accompagner les acteurs départementaux dans la mise en œuvre des actions de la stratégie. Cette équipe devra animer le réseau d'acteurs de l'environnement à l'échelle de la Nièvre, et favorisera une circulation des connaissances et des compétences, essentielle pour réaliser des actions pertinentes et cohérentes entre elles.
Description de l'action	L'équipe actuelle, en charge de la politique ENS, devrait être renforcée avec l'arrivée d'un agent dédié spécifiquement à la mise en oeuvre de la stratégie départementale sur la biodiversité. Le Département souhaite ainsi mettre en place une chaîne de compétences sur la thématique biodiversité au Conseil départemental. L'équipe « en central » sera notamment en lien direct avec les coordonateurs de territoire et les agents de développement locaux déployés sur le territoire dans les EPCI (cf. action 1.1.3.). Les agents publics auront plusieurs rôles : ▪ Etre la courroie de transmission entre le Département et les collectivités locales ; ▪ Créer du lien entre les collectivités afin de permettre le partage d'expériences ; ▪ Faire de la veille, identifier les appels à projets et aider au montage des dossiers ; ▪ Aider à la prise en compte des nouvelles compétences (GEMAPI, biodiversité, TVB…) en proposant un appui technique ; ▪ Coordonner l'action des équipes techniques du Département sur les territoires (gestion des routes, du Canal du Nivernais, des itinéraires de randonnée, des espaces verts, etc.). Ces agents interviendront dans les travaux sur le réseau des sites ENS, mais également lors de la révision des documents d'urbanisme, et dans toutes les politiques déployées sur les territoires ayant un lien avec la biodiversité. Ils auront principalement comme objectifs de sensibiliser, donner du conseil et des informations auprès des collectivités.
Pilotage	Département en lien avec le réseau des communautés d'agglomération et de communes
Partenaires techniques	Services techniques gestionnaires au sein du Département, des collectivités locales, associations naturalistes, fédérations de chasse et de pêche, ONF
Financement	Le coût d'un chargé de mission est estimé à 50 000 € / an
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de postes créés ▪ Budget engagé ▪ actions ou projets « biodiversité » engagés ou réalisés

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	1. Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – Innovation et soutien aux acteurs locaux
Objectif opérationnel	1.1. Mettre en place une ingénierie territoriale pour porter la stratégie
Action	**1.1.2. Intégration des différents partenaires naturalistes locaux dans les politiques développées sur chaque territoire**
Contexte et enjeux	Les partenaires naturalistes nivernais sont ponctuellement présents auprès des collectivités de la Nièvre. Ils disposent pourtant d'une expertise, et d'une capacité de soutien des agents techniques locaux. Ils possèdent également de nombreuses données naturalistes sur le territoire. Ces structures manquent de moyens pour suivre et accompagner efficacement toutes les démarches développées sur le territoire en lien avec la biodiversité. Un des enjeux de la stratégie départementale sur la biodiversité est de s'appuyer sur cette connaissance naturaliste et la valoriser pour construire un réseau d'acteurs départementaux sur la thématique. Il semble donc nécessaire de construire un partenariat fort avec les acteurs naturalistes locaux.
Description de l'action	Afin de consolider et renforcer l'enjeu « connaissances » de cette stratégie, il est impératif de s'appuyer sur les partenaires naturalistes déjà actifs localement sur les questions de biodiversité et sur divers projets (sensibilisation, formations, révisions des PLU, etc.). Afin de soutenir et d'appuyer ces structures dans le rôle qu'elles jouent auprès des collectivités, le Département propose d'établir un partenariat clair et stable. Ce partenariat pourra se traduire par la mise en place de conventions annuelles ou pluriannuelles techniques et financières entre le Département, les structures et les collectivités / EPCI concernées sur les territoires (convention tripartite). Ces conventions doivent permettre d'établir un cadre de partenariat. La programmation pluriannuelle donne également un horizon d'action aux différentes structures. La convention sera construite autour des objectifs de la stratégie, avec une réflexion dès l'amont sur les modalités d'évaluation des résultats du programme. Ces objectifs seront déclinés dans un programme d'actions développé par la structure sur un ou plusieurs territoires (pouvant inclure un volet accompagnement des collectivités), avec une programmation budgétaire et un calendrier. Chaque action fera l'objet d'un rendu sous forme de rapport. Les données brutes produites intègreront le domaine public et seront valorisées au travers des bases régionales de données (Bourgogne Base Faune et Bourgogne Base Flore) et des autres actions de la stratégie, comme la mise à disposition pour les collectivités voulant réaliser leur document d'urbanisme, d'un porter à connaissances sur les enjeux environnementaux de leur territoire (cf. action 4.1.1.).
Pilotage	Département et EPCI / Collectivités
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes, ONF et tous les acteurs engagés sur la question de la biodiversité
Financement	Cofinancement par le Département de programmes construits dans le cadre de conventions pluriannuelles : 20 à 80% du montant des opérations suivant leur nature. Les niveaux d'intervention seront déterminés dans le cadre d'un règlement et s'inscriront dans la limite d'une enveloppe budgétaire programmée annuellement.
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de conventions signées ▪ Budget engagé ▪ Répartition territoriale des opérations cofinancées et adéquation avec les secteurs à enjeux identifiés dans l'état des lieux

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	1. Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – Innovation et soutien aux acteurs locaux
Objectif opérationnel	1.1. Mettre en place une ingénierie territoriale pour porter la stratégie
Action	**1.1.3. Renforcement du rôle des coordonateurs de territoire et des agents de développement locaux sur la gestion de la biodiversité**
Contexte et enjeux	Les collectivités locales ne sont pas suffisament armées à ce jour pour prendre en compte les enjeux « biodiversité », et mettre en œuvre des projets associés, sans ressources humaines spécifiques dédiées à la thématique. Pour l'instant, les postes dédiés à la thématique n'existent pas ou peu dans les collectivités.
Description de l'action	Le Département s'appuie sur les coordonateurs de territoire pour sensibiliser les agents de développement locaux à la thématique biodiversité. Une attention particulière sera portée à la création et l'entretien de liens entre les services techniques et les élus au sein des collectivités. Le partenariat entre le Département et les collectivités devra trouver une concrétisation dans du temps d'agent dédié spécifiquement à la thématique biodiversité. Il s'agit surtout de créer des référents sur les questions de biodiversité à l'échelle locale. Ces référents devront être accompagnés, secondés, encadrés et formés. Au-delà du soutien et de l'encadrement prodigué par les partenaires naturalistes d'une part, et par l'ingénierie départementale « en central » au Département d'autre part, il sera nécessaire de former ces futurs agents. Souvent pluri-compétents (environnement au sens large, déchets, AEP, tourisme...), ils ne disposent pas nécessairement de formations initiales adaptées, et ont besoin de soutien et de mise en réseau pour ne pas être trop isolés dans leur tâche. Pour se faire, le Département souhaite proposer des formations dédiées, sur des thématiques qui seront à définir en fonction des besoins. Ces formations pourront être assurées par des acteurs locaux comme les associations naturalistes (cf. action 2.1.1.) ou les organismes socio-professionnels comme les fédération départementales de la chasse ou de la pêche, la Chambre d'Agricullture, etc.. Il sera également possible de créer un groupe de travail (cf. action 1.2.3.) entre tous les agents, afin d'échanger régulièrement sur des thématiques précises, réaliser un partage d'expérience et se tenir informé des actions / projets locaux et à plus grande échelle, en lien avec la biodiversité.
Pilotage	Département et collectivités locales
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes, acteurs engagés sur les questions de biodiversité, ONF
Financement	Le Département finance les postes de coordonateurs de territoire et participe au financement des postes des agents de développement locaux. Une partie du temps d'agent financé pourra être dédié à la mise en œuvre de la stratégie départementale sur la biodiversité. Le coût d'un(e) chargé(e) de mission est estimé à 50 000 € / an
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de postes créés / financés ▪ Budget engagé ▪ Nombre de formations réalisées, ▪ actions ou projets « biodiversité » engagés ou réalisés

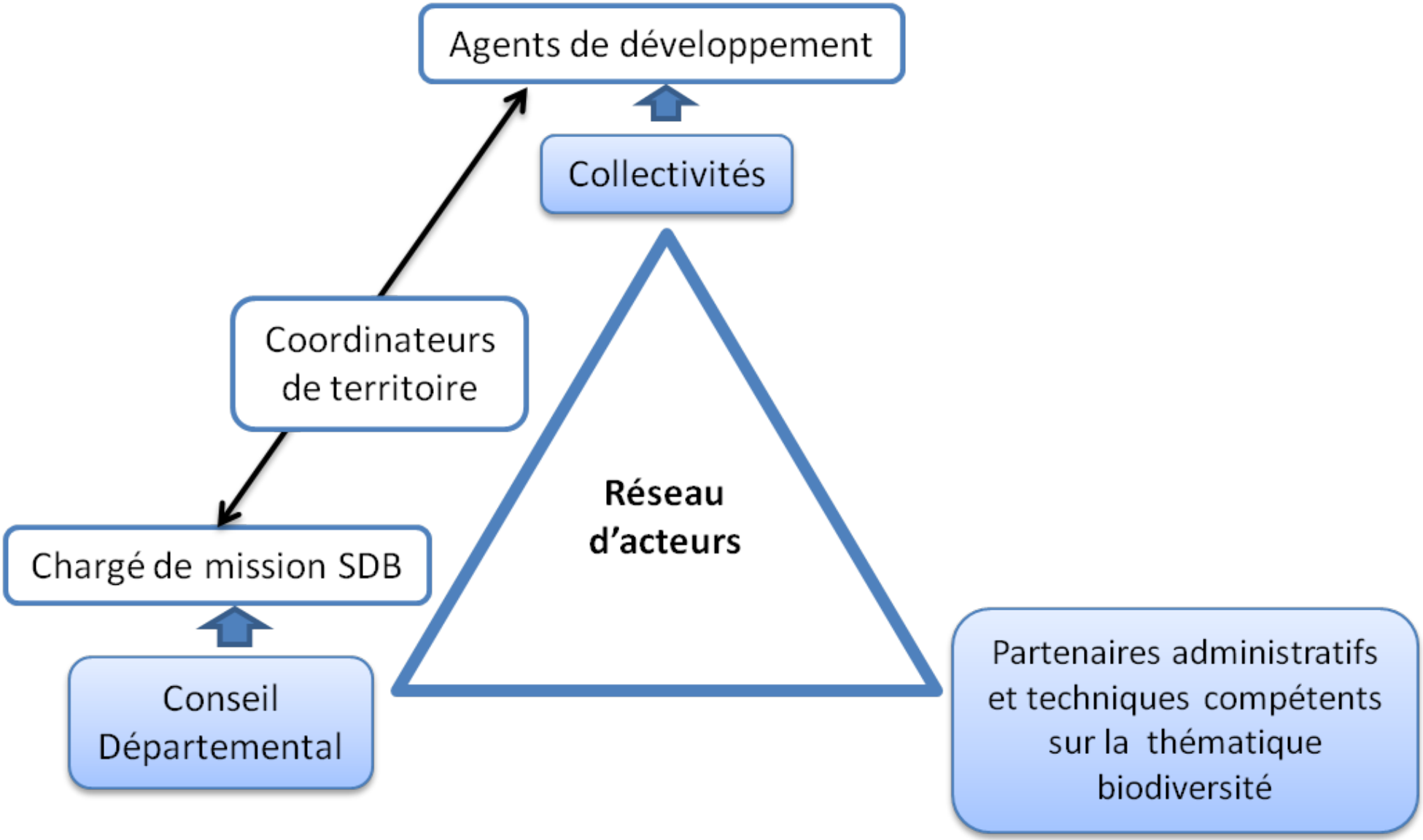
Agents de développement
Collectivités
Coordinateurs de territoire
Chargé de mission SDB
Conseil Départemental
Réseau d'acteurs
Partenaires administratifs et techniques compétents sur la thématique biodiversité

1.2. Promouvoir des outils et des instances pour assurer la gouvernance et le suivi de la stratégie

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	1. Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – Innovation et soutien aux acteurs locaux
Objectif opérationnel	1.2. Promouvoir des outils et des instances pour assurer la gouvernance et le suivi de la stratégie
Action	**1.2.1. Créer un partenariat avec l'observatoire régional de la biodiversité**
Contexte et enjeux	La mobilisation et la diffusion de la connaissance des milieux naturels du territoire auprès des collectivités est un préalable à la mise en œuvre de projets de préservation / gestion de la biodiversité. Les groupes de travail ont clairement identifié un besoin de rassembler et de mutualiser les données existantes, disponibles au niveau de nombreux acteurs du territoire mais dispersées (SHNA, LPO, CENB, CBNBP, Fédérations de pêche et de chasse, MELA ...). Des bases de données (Bourgogne Base Fauna et Bourgogne Base Flora), gérée par la SHNA et le CBNBP rassemblent déjà un certain nombre de données. La LPO gère le portail de collecte de données Visio Nature et les autres acteurs mentionnés gèrent aussi leurs bases de données. Le site internet de la DREAL comporte également beaucoup de données naturalistes. Le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) de Bourgogne-Franche-Comté référence toute cette connaissance (dont l'ensemble des données liées à la politique Natura 2000 et les données issues de la base franc-comtoise sigogne). L'enjeu est de pouvoir accéder simplement et facilement à cette connaissance par l'ensemble des acteurs à l'échelle du département voire d'un territoire ou d'une problématique donnée. Il est ensuite nécessaire de rendre disponible et appropriable toute donnée financée par des fonds publics aux collectivités locales ou tout porteur de projets et de politiques.
Description de l'action	Un observatoire régional de la biodiversité (ORB) est en cours de structuration à l'échelle de la nouvelle région porté par Alterre Bourgogne-Franche-Comté. Le Département souhaite s'intégrer à cette démarche et le valoriser auprès du réseau des partenaires à son échelle. Des besoins ont été mis en avant dans le cadre des groupes de travail de la stratégie : ▪ centraliser les études produites dans le cadre de la stratégie : ABC/ABI, inventaires sur les sites, etc. ; ▪ tenir à jour un inventaire dynamique des initiatives et des projets en lien avec la biodiversité sur le département ; ▪ répertorier les différentes bases de données des partenaires en indiquant le type de données qu'elles contiennent (lien avec le SINP) ; ▪ créer un annuaire vivant des acteurs de l'environnement avec structures, noms, compétences, domaines d'intervention (une première version existe au sein d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté) ; ▪ proposer un catalogue de formations regroupant celles déjà existantes sur le territoire portées par les partenaires, et d'autres à créer, au sein du Département ou en partenariat avec des acteurs locaux (CNFPT, SFFERE d'Alterre BFC, associations environnementalistes,…) ; ▪ développer une action régionale sur la question des espèces exotiques envahissantes. Un partenariat Département – Alterre Bourgogne-Franche-Comté pourra être mis en place pour répondre à ces besoins. Le Département pourra alimenter l'observatoire régional dans le cadre de cette stratégie (via les données produites par des fonds publics, l'accompagnement de la formation, ses appels à projet, …) et bénéficier en retour de données à l'échelle des territoires nivernais pour conduire les partenariats d'actions.
Pilotage	Département en partenariat avec l'observatoire régional de la biodiversité
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes / ONF / Organismes chargés de l'éducation à l'environnement / Collectivités locales / Bureaux d'études intervenant sur le territoire / porteurs de projets locaux en lien avec la thématique biodiversité
Financement	Poste(s) commun(s) avec les actions 1.1.1 et 1.1.3
Indicateurs d'évaluation	▪ Emergence des outils et dynamique de mise à jour ▪ Niveau de connaissance des outils par les partenaires ▪ Nombre de données valorisées sur les bases régionales ▪ Nombre de synthèses produites par l'ORB à l'échelle de la Nièvre et des territoires infra ▪ Nombre de formations plébiscitées ▪ Nombre de formations suivies et/ou portées par les partenaires nivernais

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	1. Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – Innovation et soutien aux acteurs locaux
Objectif opérationnel	1.2. Promouvoir des outils et des instances pour assurer la gouvernance et le suivi de la stratégie
Action	**1.2.2. Mise en place d'un Comité de suivi**
Contexte et enjeux	Au fil de la construction du projet, le désir de créer un lieu et une instance pour se retrouver a été confirmé par la plupart des partenaires. En effet, la mise en œuvre de la stratégie va nécessiter des phases d'échanges et de concertation entre les acteurs qui ont participé à son élaboration.
Description de l'action	Le Département souhaite créer une instance de suivi et d'évaluation de la stratégie départementale sur la biodiversité. Ce comité de suivi se présentera sous la forme d'une réunion annuelle d'échanges et de partages d'expérience entre tous les acteurs de la biodiversité de la Nièvre. Il aura pour objectifs de : ▪ suivre la mise en œuvre de la stratégie départementale en réalisant un point sur son avancement - évaluation « en cours » - à l'aide des indicateurs d'évaluation mis en place ▪ faire un point sur les actions réalisées dans l'année en présentant une ou plusieurs initiatives / projets, avec une visite possible de terrain (partage d'expérience) ▪ faire un point sur les projets en développement sur les territoires et les appels à projets en cours ou futurs ▪ réfléchir sur les orientations politiques de la stratégie et poser les bases d'une future révision L'enjeu principal est de créer un lieu de rencontres entre les acteurs locaux, afin qu'ils puissent échanger et bénéficier de retours sur des actions concrètes et opérationnelles. Selon les besoins des participants, cette réunion pourra également donner lieu à des débats d'orientation, avec des thématiques en lien avec l'actualité. La rencontre pourra être délocalisée dans les territoires, avec une rotation chaque année.
Pilotage	Département et collectivités locales
Partenaires techniques	Ensemble des acteurs ayant pris part à la conception de la stratégie
Financement	Réunion annuelle pilotée par le Département : budget d'accueil des participants (restauration), de location éventuelle d'une salle, de conception de documents de communication (synthèse annuelle, communications exceptionnelles).
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de comités de suivi réalisés ▪ Fréquence de réunion du comité et réalité de la délocalisation territoriale ▪ Nombre et diversité des partenaires mobilisés ▪ Perception des apports de la journée pour les participants (enquête de satisfaction)

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	1. Créer un réseau d'acteurs au service de la biodiversité – Innovation et soutien aux acteurs locaux
Objectif opérationnel	1.2. Promouvoir des outils et des instances pour assurer la gouvernance et le suivi de la stratégie
Action	**1.2.3. Mise en place de groupes de travail**
Contexte et enjeux	L' Assemblée Départementale forme l'unité de prise de décisions et le comité de suivi supervise la mise en œuvre de la stratégie. Il a semblé pertinent aux intervenants des différents ateliers de co-construction d'envisager la formation de groupes de travail plus restreints sur des sujets précis.
Description de l'action	Devant la multitude des sujets qui peuvent être abordés dans le cadre de la stratégie, le Département souhaite laisser l'initiative aux partenaires de créer des groupes de travail thématiques de façon plus opportuniste, en fonction des besoins et des priorités – exprimés par exemple lors des comités de suivi. Il apportera son soutien logistique et l'expertise de ses agents pour le débat. Ces groupes de travail pourront être formés sur des projets ou des thématiques précises : déploiement de l'action des collectivités, projet multi-partenarial pour la gestion d'un site naturel, cas des espèces invasives, compétence GEMAPI, etc. La feuille de mission du groupe de travail devra être spécifique et précise avec un calendrier de travail fixé au démarrage. Un groupe de travail regroupant les acteurs ayant une vision « scientifique » sur la biodiversité pourra être formé spécifiquement, pour constituer le comité scientifique de la stratégie. Il pourra avoir pour objectif de formuler des avis techniques sur des projets et des thématiques à la demande du Département. Ces groupes de travail pourront être délocalisés sur les territoires en fonction des sujets abordés.
Pilotage	Département, en lien avec le(s) partenaire(s) initiant un groupe de travail
Partenaires techniques	Ensemble des acteurs ayant pris part à la conception de la stratégie
Financement	Le pilotage des groupes de travail sera assuré par les agents départementaux dédiés à la mise en œuvre de la stratégie sur la biodiversité avec, si nécessaire, un budget d'accueil des participants (restauration), de location éventuelle d'une salle, de conception de documents de communication (synthèses de réflexion).
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre et fréquence de réunion des groupes de travail ▪ Nombre et diversité des sujets et partenaires mobilisés ▪ Perception des apports de ces journées de travail pour les participants (enquête de satisfaction)

D.II. AXE 2 : Susciter l'envie de préserver la biodiversité dans la population nivernaise

Le travail de sensibilisation via le déploiement du réseau des sites ENS a été un premier pas de la politique qui se poursuit dans la nouvelle stratégie. Il s'avère aujourd'hui nécessaire en parallèle de mobiliser les acteurs du territoire autour d'activités et de pratiques plus respectueuses de la biodiversité. Elles seront d'autant mieux acceptées et efficaces si elles sont discutées avec les acteurs concernés, afin de les intégrer le plus en amont possible dans leurs pratiques.

Avant de commencer à envisager un travail de sensibilisation, il est nécessaire de se poser plusieurs questions :

➔ Pourquoi veut-on sensibiliser à la biodiversité ?

- pour amorcer une dynamique de préservation dans l'ensemble des politiques déclinées sur les territoires ;
- pour faire de la pédagogie sur un sujet qui peut être compliqué en première approche ;
- pour atteindre les acteurs locaux et en faire des relais ;

➔ Quel public est visé par cette sensibilisation ?

- Les adultes (décideurs actuels) et les enfants (citoyens et décideurs de demain) ;
- Les habitants de la Nièvre - pour en faire des « ambassadeurs » de leur territoire ;
- Les opérateurs de l'accueil touristique ;
- Les élus des collectivités et leurs techniciens ;

➔ Quels sont les thèmes de cette sensibilisation ?

- l'érosion de la biodiversité ;
- le changement climatique ;
- les services écosystémiques ;
- la « Nature ordinaire » ;
- la qualité des paysages.

2.1. Former des ambassadeurs nivernais de la biodiversité de leur territoire

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe **Objectif opérationnel** **Action**	2. Susciter l'envie de préserver la biodiversité dans la population nivernaise 2.1. Former des ambassadeurs nivernais de la biodiversité de leur territoire **2.1.1. Sensibilisation des élus et des agents des collectivités sur les actions qu'ils peuvent réaliser à leur échelle**
Contexte et enjeux	La prise en compte des enjeux environnementaux de la Nièvre passe par la sensibilisation de la population locale et des collectivités. Concernant les agents des collectivités, cette sensibilisation doit se faire par de la formation sur des thématiques précises. Cela permettrait un développement de compétences en interne et une autonomie face à des prises de décisions sur des projets locaux. Un autre enjeu concerne la sensibilisation des élus aux atouts environnementaux de leur territoire. En effet il est intéressant de présenter la biodiversité comme un outil de communication pour promouvoir le territoire et développer le tourisme. Beaucoup d'élus ne connaissent encore que trop peu les bénéfices apportés par les milieux et espèces remarquables présents sur leur territoire. Il s'agit donc de trouver des sujets précis de communication, en lien avec le territoire et les problématiques locales, utiles pour les agents de terrain au jour le jour, et mobilisables pour des projets de développement économiques et touristiques. Il est important de ne pas trop se disperser dans les thématiques abordées et de valoriser ce qui peut être abordable et utilisable par les collectivités.
Description de l'action	Le Département, avec ses partenaires, souhaite sensibiliser les élus et les agents des collectivités sur les actions qu'ils peuvent réaliser à leur échelle. Il s'agit également de présenter et promouvoir la biodiversité sous des aspects plus attractifs et innovants en réalisant des formations sur le terrain. En effet, cette sensibilisation passe par le « passage à l'acte », en les emmenant sur le terrain pour voir des exemples concrets et ainsi appliquer une pédagogie par l'exemple. Cette sensibilisation pourra prendre plusieurs formes : ▪ sessions de formation avec des sorties sur le terrain : politique « zéro phyto », gestion différenciée des espaces verts, gestion des espèces invasives, … ▪ production de documents techniques : plaquettes, films d'animation didactiques, … ▪ des opérations de promotion de la biodiversité. Il est important de trouver le bon moment et la bonne communication pour sensibiliser les élus, comme par exemple au moment de la rédaction d'un document d'urbanisme (cf. action 4.1.1.). Il faudra également s'appuyer sur les outils développés par certains partenaires associatifs, le PNR ou la FREDON. L'objectif de cette action est de décloisonner les différents domaines (tourisme / environnement / économie / santé) afin d'avoir une approche transversale. Les services écosystémiques seront donc à aborder. Il s'agit également de présenter la stratégie départementale sur la biodiversité comme une politique de développement local et non pas uniquement environnementale. Il est important de noter que beaucoup de choses sont déjà faites sur ces sujets, et qu'il manque aujourd'hui de la mise en musique et la mise en réseau des acteurs.
Pilotage	Département et collectivités locales / réseaux des gestionnaires de Bourgogne-Franche-Comté : Réseau Bocages, Réseau Mares de Bourgogne, cellule zones humides du CENB, …
Partenaires techniques	Partenaires impliqués dans la pédagogie de l'environnement sur les différents territoires / agents des collectivités formés à la thématique biodiversité / ONF
Financement	Action mise en place via des appels à projets. Un partenariat avec les grands aménageurs privés pourra être étudié. Le Département déterminera les opérations sur lesquelles il choisit de s'engager ainsi que son niveau d'intervention. Ce dernier s'établira entre 20 et 80 % du montant total de l'opération dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à cette action chaque année.
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de formations réalisées et niveau de participation ▪ Nature, diversité et diffusion des productions techniques ▪ Perception des apports des formations pour les participants

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	2. Susciter l'envie de préserver la biodiversité dans la population nivernaise
Objectif opérationnel	2.1. Former des ambassadeurs nivernais de la biodiversité de leur territoire
Action	**2.1.2. Communiquer auprès des nivernais pour les sensibiliser à la biodiversité**
Contexte et enjeux	Il est aujourd'hui nécessaire de sensibiliser à la biodiversité les premiers acteurs et usagers du territoire : les nivernais. De nombreux outils existent et des structures réalisent déjà de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique. Un besoin de mise en cohérence des différentes actions de communication à l'échelle départementale a été exprimé dans le cadre des groupes de travail mis en place.
Description de l'action	Le Département souhaite développer une communication spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agit principalement de : ▪ informer le grand public des actions réalisées ou à venir en faveur de la biodiversité, effectuées dans le cadre de la stratégie ou par des partenaires, via une carte interactive en partenariat avec l'Observatoire régional de la biodiversité (cf. action 1.2.1.). Cette carte recensera toutes les initiatives en lien avec le thème biodiversité : sites équipés pour l'éducation à l'environnement, agenda des sorties naturalistes, espaces de vente de produits labellisés (cf. action 5.1.1.), projets d'inventaires participatifs dans le cadre de l'écriture de documents d'urbanisme (cf. action 4.1.1.), etc Elle devra être mise à jour de manière régulière. ▪ créer un label « SDB » permettant d'identifier les actions mises en place dans le cadre de la stratégie, et communiquer dessus. Il étudiera avec ses partenaires les modalités pour cibler les publics « non touchés » à l'heure actuelle par la diffusion de l'information « biodiversité ». Ce pourra être l'occasion de placer des supports de communication dans les foires, collèges, maisons de santé, maisons de retraite, magasins, … La création d'un label sera précédée par la construction d'une charte qui définira les critères de labellisation (caractéristiques d'une action mise en place au titre de la stratégie départementale de la biodiversité). Le Département devra définir ces critères en interne, en associant éventuellement ses partenaires dans le cadre d'un groupe de travail (cf. action 1.2.3). Ces partenaires pourront ensuite l'aider à labelliser des actions comme les sorties naturalistes, la gestion de certains espaces naturels, …
Pilotage	Département
Partenaires techniques	Partenaires impliqués dans la pédagogie de l'environnement sur les différents territoires / Alterre Bourgogne-Franche-Comté / agents des collectivités formés à la thématique biodiversité / centres socioculturels / ONF
Financement	Poste(s) commun(s) avec les actions 1.1.1 et 1.1.3
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de nivernais sensibilisés ▪ Emergence des outils et dynamique de mise à jour ▪ Partenaires fédérés autour du label et ancrage territorial

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	2. Susciter l'envie de préserver la biodiversité dans la population nivernaise
Objectif opérationnel	2.1. Former des ambassadeurs nivernais de la biodiversité de leur territoire
Action	**2.1.3. Développer une offre pédagogique spécifique à destination des collégiens**
Contexte et enjeux	La pédagogie à l'environnement est un enjeu important dans la mise en œuvre de la stratégie sur la biodiversité de la Nièvre. Le monde scolaire est identifié comme un public prioritaire. En effet, il s'agit des citoyens de demain et joueront un rôle dans la transmission vers les générations suivantes du message porté par le Département via sa stratégie. Développer une politique spécifique de pédagogie à l'environnement à destination du public scolaire est donc un objectif affiché de la stratégie sur la biodiversité de la Nièvre.
Description de l'action	L'intervention du Département ciblera essentiellement le collège. Il fait le choix de travailler dans une logique d'appel à projets, qui pourront être développés dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Les projets pourront s'inspirer de l'ancienne opération « 1000 défis pour ma planète » développée il y a quelques années au niveau national. Ces projets pédagogiques seront construits avec les partenaires associatifs , avec comme support le réseau des espaces naturels (pour les projets hors établissement) ou directement dans les établissements scolaires (mise en place de refuges faune sauvage, petits équipements pour la biodiversité, intégration de la biodiversité dans un projet de reconstruction de bâtiment, etc.). Chaque soumissionnaire devra définir le message qu'il souhaite porter, les actions développées, et le budget. Les projets retenus feront l'objet d'une présentation sur le portail Internet du Département. Les projets les plus aboutis pourront être primés lors d'une journée « des trophées de la biodiversité » organisée dans les locaux du Département.
Pilotage	Département / établissements scolaires
Partenaires techniques	Corps enseignant et services administratifs des collèges de la Nièvre Partenaires associatifs impliqués dans la pédagogie de l'environnement / ONF
Financement	Les projets pourront être déposés chaque année entre mi-septembre et début novembre. Le Département déterminera les projets sur lesquels il choisit de s'engager ainsi que son niveau d'intervention. Ce dernier s'établira entre 60 et 80% du montant total du projet, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à cette action chaque année. Début décembre, il notifiera les projets soutenus pour une mise en œuvre au printemps et une restitution au mois de juin.
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de projets, d'établissements et d'élèves concernés ▪ Journées élèves passées sur le terrain ▪ Perception de la qualité du message transmis par les enseignants et les collégiens

D.III. AXE 3 : Développer le réseau des espaces naturels

La préservation et la restauration du patrimoine naturel de la Nièvre identifié comme prioritaire (pelouses sèches, prairies permanentes, zones humides,…), nécessitent d'aménager des sites avec les collectivités sur les territoires.

Pour permettre l'essor de projets pertinents portés par les collectivités, il est nécessaire de définir une stratégie d'intervention identifiant des priorités claires : milieux prioritaires, types d'actions, modalités d'organisation et de partenariats attendus, etc. Les modalités de financement des projets doivent elles aussi être suffisamment construites et « attirantes » pour s'assurer de la mobilisation des maîtres d'ouvrage locaux. La pérennité des financements, qui permet une visibilité dans le temps pour les porteurs de projets, semble être un point central dans la dynamique d'engagement.

3.1. Consolider et développer le rôle des sites ENS dans le réseau des espaces naturels dédiés à la préservation de la biodiversité de la Nièvre

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	3. Développer le réseau des espaces naturels
Objectif opérationnel	3.1. Consolider et développer le rôle des sites ENS dans le réseau des espaces naturels dédiés à la préservation de la biodiversité de la Nièvre
Action	**3.1.1. Pérennisation du réseau des sites ENS départementaux**
Contexte et enjeux	Le réseau actuel des espaces naturels sensibles du département est constitué de 17 sites en gestion départementale, dont 12 ouverts au public toute l'année (1 sur rendez-vous). Ce réseau est considéré par la plupart des acteurs du territoire comme intéressant. En effet même si le nombre de sites est limité, il permet d'identifier, de protéger / gérer et de valoriser des sites emblématiques de la Nièvre, représentant la diversité écologique et paysagère du territoire. Le fait de « donner à voir » à un public large cette diversité est favorable à des fins de sensibilisation, même s'il est nécessaire de prendre garde à la sur-fréquentation des sites. Il est important de pérenniser les sites existants et de travailler à une amélioration de la mise en réseau.
Description de l'action	L'objectif de cette action est de maintenir et dynamiser le réseau de sites existant. Il est nécessaire de le faire vivre et d'intégrer les nouveaux enjeux environnementaux locaux. Il s'agit donc de continuer la gestion actuelle des sites : poursuivre, évaluer et réactualiser les plans de gestion, renouveler les dispositifs d'interprétation, poursuivre la gestion écologique des sites, etc. Le Département souhaite également donner une cohérence à l'ensemble du réseau de ses sites, afin de permettre une meilleure connaissance et appropriation de ceux-ci par les locaux. Un travail de communication sera mené auprès des offices de tourisme des communautés de communes afin qu'ils identifient et localisent mieux les sites. La communication croisée avec les départements limitrophes sera poursuivie pour valoriser les connexions entre les réseaux de sites des différentes collectivités.
Pilotage	Département / partenariat avec les Agences de l'eau / partenariat avec les départements limitrophes pour les sites situés près des limites départementales.
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes / organisme chargés de l'éducation à l'environnement / collectivités locales / bureaux d'études intervenant sur le territoire / porteurs de projets locaux en lien avec la thématique biodiversité
Financement	L'entretien du réseau de sites existants implique un engagement financier annuel réparti sur la durée de la mise en œuvre de la stratégie.
Indicateurs d'évaluation	▪ Surface d'ENS entretenue et restaurée ▪ Budget engagé pour la rédaction de plans de gestion et leur mise en œuvre ▪ Ancrage territorial des sites ENS

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	3. Développer le réseau des espaces naturels
Objectif opérationnel	3.1. Consolider et développer le rôle des sites ENS dans le réseau des espaces naturels dédiés à la préservation de la biodiversité de la Nièvre
Action	**3.1.2. Renforcement du réseau des sites ENS en accompagnant la création de nouveaux « ENS territoriaux » portés par les EPCI**
Contexte et enjeux	Le diagnostic territorial a montré que la Nièvre comporte de nombreux milieux naturels remarquables. Certains bénéficient déjà de la mise en place de dispositifs assurant la sauvegarde de la biodiversité ordinaire et remarquable, mais ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre eux. La politique mise en place vise à étendre le réseau des espaces où la préservation de la biodiversité est au cœur des préoccupations.
Description de l'action	Le Département souhaite étendre ponctuellement le réseau ENS existant sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage portée localement. Il s'agit ici d'une action prioritaire de la stratégie. Cette approche « sites » permet d'offrir des vitrines à une échelle locale dans une logique de focus, et reste complémentaire de l'approche plus transversale développée dans l'axe 4. Avant de soutenir des acquisitions, il est nécessaire de définir des critères d'éligibilité au « label ENS » afin d'avoir une cohérence entre les sites à l'échelle départementale. Les critères de sélection des sites pourront s'appuyer sur des enjeux écologiques , mais ils peuvent également prendre en compte d'autres aspects : faciliter l'accès des habitants de la Nièvre aux ENS en créant un réseau de sites qui couvre tout le territoire ; créer des ENS proches de sites culturels afin de lier les thématiques environnementale et culturelle. Les critères de choix pourront être différenciés selon les territoires et basés sur les enseignements du diagnostic. Un premier travail de mise en avant d'espaces potentiellement éligibles à la politique ENS a été effectué il y a quelques années sur le Département. Il va être mis à jour en lien avec les partenaires naturalistes et diffusé aux collectivités locales. Le travail sur les critères de sélection et l'éligibilité des sites pourra faire l'objet d'un premier sujet pour les groupes de travail (cf. action 1.2.3.) Le Département souhaite que le projet de création d'un nouveau site naisse directement d'une volonté locale, tout en œuvrant de son côté pour l'émergence d'initiatives. Une fois l'opportunité d'un ENS local confirmée (grille avec critères de sélection), le Département assurera un accompagnement technique pour le montage du projet : maîtrise foncière du site, projet d'aménagement et vocation pédagogique, plan de gestion du site sur 10 ans, etc. Un conventionnement sera mis en place entre le porteur de projet et le Département pour garantir dans le temps le respect des objectifs de la politique ENS. Plusieurs moyens pourront être mis en œuvre pour accompagner les collectivités dans la démarche : ▪ Conventionnement avec un partenaire foncier pour assurer des veilles foncières ▪ Utilisation du droit de préemption du Département avec sa possibilité de délégation aux collectivités (cf. action 3.1.3.) ▪ Convention avec des gestionnaires d'espaces naturels identifiés sur le territoire et partenaires du Département L'extension au niveau local du réseau des ENS pourra être portée par le travail de sensibilisation fait auprès des élus (cf. action 2.1.1.), et s'inscrire dans le contexte plus large de partenariat et de soutien aux collectivités (cf. axe 1 et action 1.1.1.). Il serait intéressant de creuser ici la question d'un partenariat avec les départements voisins autour de sites communs : avec le Cher et l'Allier autour des axes de la Loire et de l'Allier, avec l'Yonne autour de la valorisation de la Puisaye, avec la Côte d'Or et la Saône et Loire autour du Morvan. Ce(s) site(s) pourrai(en)t ensuite s'inscrire dans une logique touristique partagée (cf. action 6.2.1). Le Département apportera un regard soutenu à ces initiatives « transfrontalières ».
Pilotage	Collectivités locales avec le soutien du Département / partenariat avec les Agences de l'eau à construire / partenariat avec l'Etat sur les périmètres Natura 2000 ou sur des secteurs identifiés comme vulnérables au titre des politiques agricoles / partenariat avec la Région sur des milieux qui croisent sa propre politique biodiversité.
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes / bureaux d'études intervenant sur le territoire / porteurs de projets locaux en lien avec la thématique biodiversité

Financement	L'accompagnement du Département porte sur plusieurs champs d'action : ▪ Aide à l'acquisition foncière (usage du droit de préemption et accompagnement financier à fixer au cas par cas) ▪ Aide au montage du dossier d'aménagement et de gestion écologique du site (investissement des agents, cf. actions 1.1.1 et 1.1.3) ▪ Le niveau d'intervention du Département s'établira entre 20 et 80 % du montant total de l'opération. Les choix seront arbitrés suivant la nature du site, des actions envisagées et des partenariats mis en place avec d'autres financeurs. L'accompagnement des collectivités dans l'émergence et la pérennisation de sites ENS sur leur territoire se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à cette action chaque année.
Indicateurs d'évaluation	▪ Surface d'ENS entretenue, restaurée et valorisée par les collectivités ▪ Populations d'espèces et surfaces d'habitats concernés, adéquation avec les enjeux mis en avant dans le diagnostic ▪ Budget engagé pour l'acquisition foncière, la rédaction de plans de gestion et leur mise en œuvre ▪ Ancrage territorial des sites ENS ▪ Fréquentation du public sur les nouveaux ENS ouverts

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	3. Développer le réseau des espaces naturels
Objectif opérationnel	3.1. Consolider et développer le rôle des sites ENS dans le réseau des espaces naturels dédiés à la préservation de la biodiversité de la Nièvre
Action	**3.1.3. Valorisation de l'outil « droit de préemption »**
Contexte et enjeux	Pour mettre en œuvre sa politique ENS, le Département peut créer des zones de préemption au titre des ENS dans les conditions définies à l'article L215-1 du code de l'urbanisme. « Dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé, les zones de préemption sont créées avec l'accord de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme. En l'absence d'un tel document, et à défaut d'accord des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme concernés, ces zones ne peuvent être créées par le département qu'avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat. » Une fois la zone de préemption définie, le Département peut déléguer son droit de préemption à la collectivité en charge du pilotage du futur site ENS.
Description de l'action	Le droit de préemption au titre des ENS est l'outil foncier à disposition de la collectivité pour conduire la politique ENS à l'échelle des sites. L'émergence d'un site ENS est possible sans usage du droit de préemption, par exemple lorsqu'un consensus apparaît au niveau local sur la vocation d'un espace à devenir ENS, et que les propriétaires trouvent des accords de vente avec la collectivité (vente à l'amiable). Il va devenir un outil pertinent lorsque la volonté politique de valoriser un espace est là, partagée par le plus grand nombre, mais entravée dans sa réalisation par des problématiques foncières. Pour aiguillonner la politique biodiversité au niveau local, le repérage des espaces potentiellement éligibles à la politique ENS va être mis à jour en lien avec les partenaires naturalistes, puis diffusé aux collectivités locales. Si une collectivité décide d'initier une réflexion ENS sur un de ces espaces sur son territoire (cf. action 3.1.2) – ou sur un autre secteur où elle estime qu'il existe des enjeux de paysages, d'espaces naturels ou de biodiversité à préserver, elle pourra se rapprocher du Département pour étudier, si nécessaire, l'opportunité de délimiter une zone de préemption à l'échelle cadastrale.
Pilotage	Département et collectivités locales / le conservatoire des espaces naturels pourra accompagner le Département dans l'étude au cas par cas de l'opportunité d'intégrer les sites à la politique ENS.
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes pour la mise à jour de la liste des sites potentiellement éligibles. Un partenariat spécifique pourra être envisagé avec la SAFER BFC ou l'EPF de Bourgogne-Franche-Comté pour animer le travail foncier sur les sites potentiellement éligibles ou sur lesquels un droit de préemption aura été mis en place.
Financement	Les partenariats pourront être formalisés dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectif (cf. action 1.1.2).
Indicateurs d'évaluation	▪ Surface placée en zone de préemption et dynamique de la mutation foncière ▪ Part de la surface placée en zone de préemption / surface des sites potentiellement éligibles à la politique ENS ▪ Perception de l'usage du droit de préemption ▪ Surfaces acquises en ayant recours au droit de préemption

D.IV. AXE 4 : Mieux intégrer la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire

Afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire, il est important d'aider à l'intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme locaux. En effet, beaucoup d'entre eux comportent souvent un état des lieux de l'environnement limité, ne faisant pas ressortir les spécificités locales et les enjeux de biodiversité. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces problèmes : déficit de connaissance, manque de dialogue entre les rédacteurs de ces documents et les acteurs locaux, manque de compétence du rédacteur, niveau d'exigence pas suffisamment élevé, …

Un enjeu a donc été identifié sur le renforcement de la qualité des diagnostics environnementaux des documents d'urbanisme, qui doivent être construits sur la base d'échanges avec les naturalistes locaux et doivent intégrer les données de terrain existantes ou récoltées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Les Atlas de la Biodiversité Communale ou Intercommunale (ABC / ABI) représentent un bon moyen de récolter des données naturalistes locales tout en communiquant et en sensibilisant sur la biodiversité.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs outils sont proposés aux collectivités afin de les aider à prendre en compte la biodiversité sur leur territoire. Une attention particulière sera portée sur la présentation de ces outils aux élus afin qu'ils se les approprient. Leur forme sera également travaillée avec eux. Le rôle d'accompagnement du Département via l'ensemble de ses agents est ici essentiel.

Cependant, la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire ne passe pas seulement par son intégration dans les documents d'urbanisme locaux. La préservation des continuités écologiques représente une autre thématique à enjeux sur le territoire et peut être abordée au sein des réflexions sur l'aménagement de l'espace.

4.1. Accompagner les collectivités pour travailler au plus près du terrain

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	4. Mieux intégrer la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire
Objectif opérationnel	4.1. Accompagner les collectivités pour travailler au plus près du terrain
Action	**4.1.1. Biodiversité et documents d'urbanisme : accompagner les acteurs à toutes les étapes**
Contexte et enjeux	Le processus de rédaction des documents d'urbanisme a été identifié comme un moment clef pour intégrer les enjeux de biodiversité. La thématique peut y être abordée à toutes les étapes. 1. Produire un cahier des charges précis sur les exigences en termes de biodiversité pour les bureaux d'étude chargés d'accompagner les collectivités. La disponibilité des données naturalistes et le travail de sensibilisation ne garantissent pas forcément une prise en compte effective dans les documents. Il apparaît important de renforcer le niveau d'exigence dans l'intégration des enjeux dans l'état initial de l'environnement des documents d'urbanisme locaux, via un cahier des charges spécifiques. 2. Fournir aux collectivités qui se lancent dans la démarche un socle d'information supérieur au porter à connaissance de l'Etat. La prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire est en partie liée aux connaissances naturalistes disponibles localement, à leur diffusion et à leur intégration pendant les étapes de travail. Il s'agit de mobiliser toutes les données naturalistes existantes et de les transmettre aux collectivités afin qu'elles les intègrent et les prennent en compte. 3. Réaliser des Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) sur chaque intercommunalité. La généralisation de la mise en œuvre des Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) va permettre de rassembler sur chaque territoire le socle d'information minimum pour bien prendre en compte la biodiversité. Au-delà de la mission de porter à connaissance, ils constituent aussi des supports de communication sur la biodiversité locale. 4. Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité. Une fois le document d'urbanisme validé, les collectivités volontaires doivent être accompagnées pour la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.
Description de l'action	Le Département s'engage à toutes les étapes de la démarche : **1. Le cahier des charges** La réalisation des diagnostics des documents d'urbanisme entre déjà dans un cadre spécifique avec un cahier des charges type fourni par l'Etat. Les thématiques concernées par la stratégie y sont déjà évoquées avec notamment l'enjeu « Préserver la biodiversité (diversité et continuité des espaces naturels, haies et boisements) ». Le Département souhaite construire avec ses partenaires une annexe spécifique « biodiversité » plus détaillée à joindre au cahier des charges type. Cette annexe au cahier des charges type précisera le contenu du volet « milieu naturel » des documents d'urbanisme : éléments du patrimoine naturel à recenser dans l'état des lieux, nature du travail de terrain, propositions types de mesures, évaluation du document au regard des enjeux identifiés. L'intérêt de cette approche est de permettre aux élus de mieux encadrer les pratiques des bureaux d'études, hétérogènes et trop souvent insatisfaisantes. Elle permet également d'accompagner les intercommunalités en se posant les bonnes questions : quelles sont les compétences nécessaires, quel contenu pour le diagnostic environnemental, où chercher les informations, quelles sont les informations disponibles, comment prendre en compte le SRCE, etc. Le porter à connaissance et les ABI (points 2 et 3) sont des éléments de diagnostic qui permettront de répondre directement aux exigences de ce cahier des charges. Une fois l'annexe au cahier des charges construite, le Département pourra la tester en accompagnant la réalisation d'un ou plusieurs PLU ou PLUi pilotes avec des territoires motivés. Ceci s'insérerait dans une logique de démonstration afin de montrer l'exemple aux autres collectivités du territoire. A la suite de cela, l'annexe au cahier des charges pourra être revue sur la base des retours d'expérience. Afin de sensibiliser les élus, il sera nécessaire de leur présenter des exemples concrets de diagnostics

	environnementaux de documents d'urbanisme de qualité. Des exemples ou pratiques exemplaires à titre d'illustrations pourront également être intégrés : gestion des espaces verts dans les villes, éco-quartiers, intégration paysagère des ZAC, etc. **2. Le porter à connaissance : premier niveau d'information** Le Département souhaite construire et mettre à disposition des collectivités un porter à connaissances sur les enjeux environnementaux de leur territoire. La mobilisation du réseau d'acteurs locaux pour rassembler ces données est primordiale. Les modalités de la transmission de ces données aux élus et agents des collectivités devront être définies au cas par cas pour chaque collectivité qui initie une démarche de révision de document d'urbanisme. Il est cependant possible d'envisager une restitution sous la forme d'une journée de travail entre les partenaires naturalistes et les représentants des collectivités concernées. Cela permettra aux experts naturalistes d'expliquer les données déjà existantes sur le territoire et les manques, à compléter via les démarches d'ABI ou du travail de terrain. **3. Les atlas de la Biodiversité Intercommunale** Le Département souhaite appuyer les collectivités dans la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Intercommunale. L'ABI est un document présentant les enjeux liés à la biodiversité à partir d'inventaires naturalistes répertoriant les habitats naturels, la faune et la flore. Cet outil sert à deux types de publics : • Aux élus et acteurs locaux : l'ABI est une aide à la décision pour construire un projet de territoire ou identifier les bonnes pratiques en possédant une vision actualisée de la richesse et des enjeux liés au patrimoine naturel local. • Pour les associations et citoyens : l'ABI permet d'organiser des programmes de sensibilisation à la biodiversité locale. Il incite les citoyens à s'approprier et à participer aux connaissances de la biodiversité locale. Afin d'assurer une certaine cohérence dans la réalisation de ces atlas à l'échelle du département, il sera nécessaire de cadrer la forme et le contenu d'un ABI en diffusant un format type, réalisé par le Département et les partenaires naturalistes. Une attention particulière sera portée sur l'intégration de la thématique paysagère dans ces atlas. En effet, dans un objectif de communication des données récoltées auprès des habitants, il est nécessaire de lier davantage la biodiversité aux paysages, plus facilement appréhendés et compris par les élus et la population. Un effort devra également être fait sur la vulgarisation de ces documents. L'échelle de la commune permet un travail au plus proche du terrain et des élus et offre une opportunité de sensibilisation à un moment clef de la vie communale qu'est le PLU. La montée en puissance des intercommunalités et l'arrivée des PLUi donne la possibilité d'élargir le point de vue à un territoire plus étendu, notamment sur la question des connexions écologiques, mais le lien avec le terrain ne doit pas être perdu. **4. Mettre en œuvre des projets sur les territoires** A ce stade le lien est direct avec les autres axes de la stratégie : les élus pourront faire le choix de valoriser les hauts lieux de biodiversité de leur territoire via l'action 3.1.2. : « Renforcement du réseau des sites ENS en accompagnant la création de nouveaux « ENS territoriaux » portés par les EPCI ». Ils pourront également travailler plus spécifiquement sur les continuités écologiques via l'action 4.2.1. Les axes 5 et 6 leur permettent de développer directement des actions avec les autres acteurs de l'espace rural. Le travail de sensibilisation sera quand à lui développé via l'axe 2. Sur les points 3 et 4, la réflexion menée par les intercommunalités pourra s'élargir aux collectivités voisines, qu'elles soient de la Nièvre ou d'un département limitrophe. Ce point est particulièrement important sur la question des corridors écologiques. Le Département apportera une attention particulière aux projets qui traitent cette question.
Pilotage	Département (agents « en central », coordinateurs de territoire et agents de développement locaux) en lien avec : ▪ les élus les services techniques des collectivités ▪ l'agence française pour la biodiversité et son antenne régionale
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes

	Bureaux d'études intervenant sur le territoire CAUE
Financement	Le Département accompagnera directement les démarches via les postes définis dans le cadre de l'axe 1. Des missions spécifiques pourront être prises en charge par les partenaires naturalistes dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectif (cf. action 1.1.2). Les modalités d'un partenariat spécifique avec l'Etat, qui édite un premier niveau de porter à connaissance, pourront être étudiées. Les ABI bénéficient d'un fond national de financement spécifique. Le Département pourra accompagner leur rédaction dans les nouvelles collectivités en création. Les niveaux d'intervention seront déterminés dans le cadre d'un règlement et s'inscriront dans la limite d'une enveloppe budgétaire programmée annuellement, en plus de l'aide du fond national et d'éventuels autres cofinanceurs. Une aide financière spécifique sera débloquée pour cofinancer la conduite d'un diagnostic biodiversité et continuités écologiques pour les PLU en plus des fonds pour les ABI.
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de porter à connaissance réalisés et transmis, part des procédures de révision des documents d'urbanisme couvertes ▪ Nombre de journées de travail spécifiques mises en place ▪ Niveau de perception des enjeux de biodiversité par les élus ▪ Nombre de collectivités ayant réalisé un ABI et niveau d'intégration des résultats dans les documents d'urbanisme ▪ Niveau d'accroissement de la connaissance (données collectées spécifiquement avec les fonds engagés) ▪ Nombre de PLU/PLUi réalisés conformément à l'annexe « biodiversité » ▪ Nombre de PLU/PLUi ayant bénéficié du soutien départemental pour le diagnostic biodiversité ▪ Perception par les partenaires de la plus-value de l'intervention du Département

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	4. Mieux intégrer la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire
Objectif opérationnel	4.1. Accompagner les collectivités pour travailler au plus près du terrain
Action	**4.1.2. Accompagnement des communes et des EPCI pour l'intégration de l'enjeu continuités écologiques**
Contexte et enjeux	Les problématiques de continuités écologiques des cours d'eau (trames bleues) bénéficient de budgets publics conséquents et constituent actuellement des priorités d'intervention pour plusieurs partenaires institutionnels (Agences de l'eau, DDT, DREAL, …). Elles restent pourtant peu portées par les acteurs locaux, bénéficiant de peu d'intérêt voire de résistances. Le faible nombre de projets vient notamment d'un manque de relais sur les territoires pour sensibiliser les acteurs locaux et monter les projets. A l'heure actuelle, les continuités associées à la trame verte (aux trames vertes, oranges, noires …) ne bénéficient quant à elles que de peu de dispositifs financiers. Le SRCE de l'ancienne région Bourgogne est élaboré mais il n'est pas encore décliné à une échelle locale favorable à la sensibilisation des acteurs locaux et à l'émergence de projets. Il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte ces besoins, ce qui renvoie de nouveau à un travail de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités pour inscrire ces espaces dans les documents d'urbanisme, lancer des acquisitions, etc.
Description de l'action	Le Département souhaite accompagner les collectivités dans la prise en compte des continuités écologiques. Cet accompagnement pourra prendre plusieurs formes : ▪ Le renforcement de la prise en compte des continuités écologiques dans la rédaction des documents d'urbanisme (cf. action 4.1.1.). Une réflexion spécifique pourra être mise en place autour des moulins à eau, où le rétablissement de la continuité peut interférer avec des enjeux liés au patrimoine, au tourisme, à l'élevage ou à la production d'hydroélectricité. ▪ Le développement et le partage de la connaissance naturaliste : des programmes spécifiques pourront être développés dans les conventions pluriannuelles et via le porter à connaissances (cf. actions 1.1.2. et 4.1.1.). ▪ La mobilisation de l'outil droit de préemption : le Département peut mettre en place des zones de préemption au titre des ENS sur le territoire des communes qui souhaitent maîtriser foncièrement des espaces identifiés comme continuités écologiques dans leur document d'urbanisme (cf. action 3.1.3). Une aide à l'acquisition pourra être envisagée dans les espaces placés en zone de préemption. La gestion mise en place sur ces espaces devra être compatible avec le maintien de la continuité écologique. ▪ L'outil de réorganisation foncière (en lien avec la SAFER et le CRPF) peut également être utilisé sur certaines parcelles identifiées comme continuités écologiques. ▪ La sensibilisation des élus (cf. action 2.1.1.) et des habitants de la Nièvre (cf. actions 2.1.2. et 6.1.2.), via des outils de communication ou des formations qui pourront traiter spécifiquement de la question des continuités écologiques.
Pilotage	Département en lien avec les collectivités via les coordinateurs de territoire et les agents de développement locaux.
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes / Association des moulins du Morvan et de la Nièvre (AMMN)
Financement	Les niveaux d'intervention pour les aides à l'acquisition des espaces concernés seront déterminés dans le cadre d'un règlement et s'inscriront dans la limite d'une enveloppe budgétaire programmée annuellement.
Indicateurs d'évaluation	▪ Analyse qualitative de la qualité de transcription des éléments du SRCE dans les SCoT ▪ Surface placée en zone de préemption et/ou acquise à l'aide de financements départementaux dans les PLU ▪ Surface et nombre de parcelles échangées pour la création de continuités écologiques

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	4. Mieux intégrer la biodiversité dans le processus d'aménagement du territoire
Objectif opérationnel	4.1. Accompagner les collectivités pour travailler au plus près du terrain
Action	**4.1.3. Accompagnement des communes et des EPCI pour la gestion des espèces exotiques envahissantes**
Contexte et enjeux	Le développement des infrastructures, des agglomérations et des activités d'extraction, associé aux expérimentations horticoles et à la vente en jardinerie, a favorisé l'arrivée et la dissémination de plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes : Renouée du Japon, Jussie, Ambroisie, Buddleia, etc. A ces espèces végétales s'ajoutent des espèces animales : Ecrevisses « américaines », Ragondin, Frelon asiatique, Silure, etc. Ces espèces posent des problèmes de gestion qui représentent des coûts importants lorsqu'il s'agit de contrôler leur expansion. La coordination globale de cette lutte à l'échelle régionale n'est pas évidente. Il faut identifier les foyers d'infection puis coordonner l'action entre tous les acteurs (cf. 1.2.1). La sensibilisation de la population mais aussi des agents des collectivités qui gèrent des espaces, est un premier pas pour ne pas introduire de nouvelles espèces et limiter la prolifération de celles déjà installées.
Description de l'action	Le Département, avec ses partenaires, souhaite sensibiliser la population, notamment ses propres agents et ceux des collectivités, au problème de l'implantation d'espèces invasives et à leur gestion. Sont plus particulièrement visés les personnes en charge de la gestion des routes, des bords de cours d'eau, des espaces verts et les particuliers jardiniers. Cette sensibilisation pourra prendre plusieurs formes : ▪ le développement et le partage de la connaissance sur la répartition des espèces : des programmes spécifiques pourront être développés dans les conventions pluriannuelles et via le porter à connaissances (cf. action 1.1.2. et 4.1.1.). ▪ une formation spécifique à destination des agents des collectivités sur les espèces invasives, leur gestion et les manières d'éviter leur dissémination (cf. action 2.1.1.). ▪ une sensibilisation des habitants de la Nièvre (cf. actions 2.1.2. et 6.1.2.), via des outils de communication ou des formations qui pourront traiter spécifiquement de la question des espèces invasives. ▪ Une sensibilisation des entreprises de travaux publics, forestiers et de gestion des bords de cours d'eau (vecteurs de graines et boutures par des pratiques inadaptées) et des pépiniéristes / fleuristes pour stopper la vente des espèces posant problème (cf. action 2.1.2.) Des sessions de formation partagées pourront être envisagées avec les départements voisins du Cher et l'Allier autour des axes de la Loire et de l'Allier.
Pilotage	Département en lien avec les collectivités locales
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes / ONF / CRPF / Propriétaires d'étangs / Chambre d'agriculture
Financement	Des modalités de financement sont déjà proposées pour les différentes actions. Un partenariat spécifique pourra être mis en place avec les agences de l'eau pour les programmes sur les espèces liées aux infrastructures hydrauliques.
Indicateurs d'évaluation	• Niveau de connaissance des espèces dans la population et chez les agents des collectivités • Progression des fronts de colonisation et des populations d'espèces invasives • Temps d'agent consacré spécifiquement à la gestion des espèces invasives

D.V. AXE 5 : Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural

La stratégie départementale pour la biodiversité de la Nièvre souhaite faire de la biodiversité un atout dans le développement économique du territoire, en accompagnant les gestionnaires de l'espace rural et forestier.

La Nièvre est un département à dominante rurale où l'agriculture conserve un rôle prédominant dans la structuration de l'espace. Plusieurs enjeux ressortent à l'échelle du département : biodiversité des sols, maintien des prairies permanentes en élevage, intégration paysagère des bâtiments, accompagnement de la filière biologique, du développement des circuits courts, travail sur la culture de sapins de Noël, etc.

Le maintien des systèmes de polyculture-élevage donne de bons résultats en termes de biodiversité. Cela passe par le maintien de revenus viables pour les agriculteurs. Sur ce point la politique ENS a un poids négligeable par rapport à la PAC et aux contraintes macro-économiques. D'autres outils mobilisables à l'échelle départementale sont proposés afin de répondre à ces enjeux.

Concernant la filière du bois énergie, les enjeux sont plus diffus notamment du fait de la complexité de cette filière à l'heure actuelle dans la Nièvre. En effet, elle est aujourd'hui structurée autour de 3 types de sources de matériaux dont la haie bocagère, plusieurs types de produits et 3 types de consommateurs / filières, dont l'autoconsommation par les agriculteurs. Ces filières cohabitent dans la Nièvre et il existe aujourd'hui un besoin de structuration à toutes les échelles.

L'opérateur départemental, le SIEEN, impliqué dans le développement des réseaux de chaleur et des chaufferies bois collectives est considéré de ce point de vue comme un atout.

L'utilisation du bois-énergie représente dans la Nièvre une activité porteuse que plusieurs acteurs envisagent de développer d'avantage. Le Département met déjà en place une politique de soutien pour permettre d'installer des chaufferies bois.

Les forêts couvrent une partie importante du département de la Nièvre et représentent aussi un enjeu important en termes de biodiversité sur le territoire.

Elles possèdent différentes fonctions : production de bois pour différents usages et filières, support pour le tourisme, cœur de biodiversité, et limitation du changement climatique en tant que puits de carbone.

Le principal enjeu tourne autour des modalités de gestion de ces forêts. Il existe déjà plusieurs labels relatifs à la sylviculture (PEFC et FSC) qui valorisent une gestion durable de celles-ci, mais ils ne sont pas totalement égaux dans leurs exigences et ont parfois des problèmes d'image. A l'heure actuelle, 70% des forêts nivernaises supérieures à 25 ha sont certifiées PEFC, alors que la certification FSC ne concerne que les forêts du Morvan et quelques forêts du département.

Il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir une gestion durable des forêts auprès des sylviculteurs. La gestion forestière est encadrée par le code forestier. Les propriétés de plus de 25 ha sont soumises à un plan simple de gestion obligatoire, et le message peut être transmis par les professionnels qui accompagnent les propriétaires dans la rédaction. Dans les plus petites propriétés, les modalités de mobilisation des propriétaires autour de la question de la biodiversité doivent être étudiées. Il existe également un enjeu sur les pratiques dans les grandes propriétés forestières appartenant à des investisseurs, où des modifications de pratiques peuvent avoir un effet direct sur la biodiversité.

5.1. Soutenir et valoriser les démarches agricoles et sylvicoles innovantes en matière de biodiversité

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	5. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural
Objectif opérationnel	5.1. Soutenir et valoriser les démarches agricoles et sylvicoles innovantes en matière de biodiversité
Action	**5.1.1. Soutien au développement de cahiers des charges alliant productions et prise en compte de la biodiversité**
Contexte et enjeux	Un des enjeux aujourd'hui dans la Nièvre est de travailler sur des pratiques d'élevage compatibles avec les enjeux de biodiversité et de paysages. La mise en place de nouvelles pratiques peut engendrer des contraintes financières et de temps par rapport aux schémas de fonctionnement classiques. Il est nécessaire d'encourager et de soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche. Il semble donc intéressant de promouvoir des pratiques d'élevage durables par la création d'un label, permettant de valoriser d'un point de vue de l'image et financièrement, les produits issus de ces modes de production.
Description de l'action	Le Département souhaite accompagner la Chambre d'agriculture et/ou un collectif constitué d'agriculteur (dont les GIEE) de la Nièvre dans la création d'un cahier des charges (ou la promotion de cahiers des charges existants) pour la production de viande intégrant des pratiques durables. Il peut s'agir d'un marché de niche mais il répond à une demande. Ce cahier des charges aura pour objectifs de : ▪ permettre une valorisation de la production de qualité (exple « cœur de gamme ») via un prix plus rémunérateur, dans le cadre d'un circuit court ou non ▪ revaloriser des pratiques favorables à la biodiversité et aux paysages ▪ sensibiliser la population locale à ces modes de production. Il sera intéressant de s'appuyer sur le travail déjà effectué sur le site Natura 2000 des Amognes, où un label pour la viande bovine charolaise a été créé afin de valoriser des bonnes pratiques (Natur'Amognes). Il existe déjà plusieurs IGP et AOP qui permettent de valoriser la production bovine nivernaise (par exemple l'IGP « Charolais Bourgogne » qui couvre tout le département). Cependant les cahiers des charges ne prennent pas tous en compte la biodiversité de façon suffisamment importante et de manière égale. Avec le Programme Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration, le Département étudiera la possibilité d'intégrer les produits issus de ces filières locales dans les repas distribués dans la restauration collective. Sur cette thématique, un travail avec les départements voisins est envisageable : avec le Cher et l'Allier autour de produits estampillés « Loire et Allier », avec la Côte d'Or et la Saône et Loire autour de la marque Parc (avec un rôle central du PNR : il existe déjà 11 produits "Produit du Parc naturel régional du Morvan" : miel, bovin, ovin, volaille, fromage et produit laitier, escargot, lait de jument, jus de pomme, vin de Vézelay, fruits frais et transformés et les truites).
Pilotage	Chambre d'agriculture / collectif constitué d'agriculteur (dont les GIEE) avec le soutien du Département
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes
Financement	Accompagnement à la création et la promotion du cahier des charges par les agents du Département. Accompagnement possible de la démarche dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectif (cf. action 1.1.2).
Indicateurs d'évaluation	▪ Emergence du label et adéquation entre le cahier des charges et les enjeux naturalistes mis en avant dans l'état des lieux ▪ Nombre d'exploitations engagées dans la démarche et surface concernée

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	5. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural
Objectif opérationnel	5.1. Soutenir et valoriser les démarches agricoles et sylvicoles innovantes en matière de biodiversité
Action	**5.1.2. Accompagnement de la formation des futurs agriculteurs sur le volet biodiversité**
Contexte et enjeux	La prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles passe par une sensibilisation des agriculteurs, et cela dès leur formation. Il semble en effet important de former les futurs agriculteurs à l'importance de la biodiversité dans une exploitation, notamment celle du sol, afin qu'ils puissent l'intégrer dans leurs modes de production.
Description de l'action	L'objectif de cette action est de proposer des formations sur la biodiversité dans les lycées agricoles et les BTS (enseignement agricole), ou pour des jeunes agriculteurs. Cette sensibilisation pourra se faire dans le cadre de visites d'exploitation. En effet, la pédagogie par l'exemple reste un très bon moyen de communiquer et de sensibiliser. Un des préalables à la réalisation de cette action est d'identifier la communication qui existe déjà pour les agriculteurs sur la biodiversité ou des sujets liés, à travers des formations ou des actions de sensibilisation. Par exemple, la Chambre d'agriculture aborde déjà plusieurs thèmes dans ses formations : les vers de terre et la biodiversité des sols, les oiseaux et les plantes de bordure de champs (avec des formations pour les observer et les reconnaître), et les traitements pour les parasites. Une fois ce travail d'identification de l'existant terminé, il sera nécessaire de réfléchir aux compléments à apporter ainsi qu'au besoin ou non d'un accompagnement. D'un point de vue opérationnel, le Département pourra participer financièrement aux formations proposées par la Chambre autour des enjeux de biodiversité. Par exemple, il pourra être intéressant d'intégrer la thématique biodiversité dans la formation sur la réduction des produits phytosanitaires (stage / programme certiphyto), ou dans les formations obligatoires des futurs agriculteurs. La complémentarité avec les autres formations incluses dans les programmes des cursus concernés sera recherchée. L'offre de formation pourra être construite dans le cadre de groupes de travail (cf. action 1.2.3.).
Pilotage	Chambre d'agriculture avec le soutien du Département
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes
Financement	Accompagnement de la construction de l'offre de formation par les agents du Département, en lien avec les partenaires naturalistes. Accompagnement de la démarche de formation dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectif (cf. action 1.1.2) avec un cofinancement des formations. Les niveaux d'intervention seront déterminés dans le cadre d'un règlement et s'inscriront dans la limite d'une enveloppe budgétaire programmée annuellement.
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre de formations réalisées et public sensibilisé

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	5. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural
Objectif opérationnel	5.1. Soutenir et valoriser les démarches agricoles et sylvicoles innovantes en matière de biodiversité
Action	**5.1.3. Accompagnement et promotion des haies, des mares et des arbres à l'échelle des exploitations**
Contexte et enjeux	L'intégration de la biodiversité dans les pratiques agricoles demande du temps et une sensibilisation des agriculteurs. Cette sensibilisation peut passer par de la formation mais également par des opérations de promotion ou des programmes basés sur le volontariat, permettant aux participants de valoriser leurs pratiques. Des enjeux spécifiques ont été mis en avant dans des petites régions agricoles du Département, comme les mares dans les Amognes ou le nivernais central. Localement, le Département souhaite accompagner la mise en place de trois « structures » identifiées : les haies, les mares et les arbres unitaires.
Description de l'action	Le Département souhaite promouvoir, accompagner voire soutenir des opérations de création et plantation de haies et arbres unitaires, d'entretien de mares ou leur compensation à l'échelle des exploitations. Les programmes intégreront les spécificités des petites régions mises en avant dans l'état des lieux et contiendront un volet promotion auprès des acteurs de la profession agricole. Pour la haie, le développement de son utilisation pour le bois-énergie pose des questions de compatibilité entre exploitation de la haie et maintien des enjeux de biodiversité. Une réflexion sur des modalités de gestion compatibles avec leurs fonctionnalités écologiques est nécessaire (elle a été initiée au niveau national par l'AFAC agroforesteries). Le Département souhaite mettre en place une pédagogie sur la filière du bois - énergie en accompagnant la diffusion d'un cahier des charges d'exploitation qui intègre les enjeux de biodiversité. Ce cahier des charges, à destination des agriculteurs principalement, sera élaboré en concertation avec la Chambre d'agriculture – déjà fortement investie sur cette question - et les partenaires naturalistes. Le département souhaite le développement à moyen terme d'un réseau d'exploitations agricoles exemplaires sur le volet biodiversité d'un point de vue de leurs pratiques. Ces exploitations pourront se visiter dans le cadre d'évènements comme la fête de la Nature, avec une mise en valeur du travail des exploitants agricoles et des dégustations de produits. L'objectif de cette action est donc d'inciter les agriculteurs à avoir une gestion de leur exploitation plus favorable à la biodiversité, en plantant des haies et arbres unitaires et en conservant les mares, tout en apportant une visibilité à ces actions et à leurs produits (cf. action 5.1.1.).
Pilotage	Chambre d'agriculture avec le soutien du Département et des collectivités locales et l'accompagnement du PNR sur son territoire
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes / PNR / Sites Natura 2000 bocagers
Financement	Le Département souhaite intervenir sur la base de sa logique d'appel à projets. Il encourage les partenaires techniques à se regrouper et à faire remonter leurs projets. Un budget spécifique sera dédié à cette opération et au développement des projets retenus. Le Département pourra cofinancer la création de structures paysagères favorables à la biodiversité dans les exploitations agricoles (mares, haies, plantation d'arbres) et le programme de constitution et de valorisation du réseau d'exploitations références. La Région et les Agences de l'eau peuvent être des partenaires sur cette action. Pour la plantation de haies destinées à être exploitée en bois – énergie, la participation du Département sera conditionnée à la mise en place d'un plan de gestion intégrant les enjeux de biodiversité.
Indicateurs d'évaluation	▪ Nombre d'exploitations intégrées au réseau et nombre de visites mises en place ▪ Nombre de projets de diversification des structures paysagères soutenus ▪ Nombre d'exploitants utilisant le cahier des charges et linéaire de haie géré

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	5. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les activités structurantes de l'espace rural
Objectif opérationnel	5.1. Soutenir et valoriser les démarches agricoles et sylvicoles innovantes en matière de biodiversité
Action	**5.1.4. Accompagnement des initiatives sur la gestion durable des forêts et l'adaptation au changement climatique**
Contexte et enjeux	L'intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion des forêts est un des enjeux qui ressort des discussions mise en place pour la construction de la stratégie. Plusieurs pistes d'action ont été évoquées : adaptation des modes d'exploitation (maintien de bois mort, d'îlots de sénescence, anticipation du réchauffement climatique, etc.), communication autour de ces pratiques (image de forêt « mal entretenue »), promotion de ces pratiques auprès des gestionnaires privés.
Description de l'action	Le Département souhaite accompagner les programmes de recherche et de sensibilisation sur la gestion durable des forêts et l'adaptation au changement climatique. Pistes d'action : ▪ présenter et valoriser ce qui est déjà fait en termes de gestion durable des forêts et expliquer les raisons de cette gestion (bois morts, îlots de sénescence…) auprès des habitants ▪ communiquer auprès des habitants sur les services écosystémiques qu'apportent les forêts ▪ travailler avec les acteurs locaux sur la production de grands bois et la diversification des forêts, afin d'encourager les propriétaires à ne pas accroitre la cadence de production, défavorable à la biodiversité. ▪ travailler avec les propriétaires au maintien et à la restauration de ripisylves diversifiées le long des cours d'eau au sein de leurs ensembles forestiers. Le Conseil Départemental souhaite promouvoir la mise en place de journées de formation à destination des propriétaires privés. L'idée est de créer des formations ou compléter celles existantes en intégrant les enjeux biodiversité et adaptation au changement climatique. Les forêts départementales pourront servir de support au développement de ces programmes.
Pilotage	ONF / CRPF avec le soutien du Département et des collectivités locales
Partenaires techniques	Partenaires naturalistes / MFR (Maison familiale et rurale) / association des communes forestières de la Nièvre / Sites Natura 2000 forestiers (porteurs de contrats d'irrégularisation) / PNR du Morvan sur son territoire / DDT
Financement	Accompagnement financier des programmes dans le cadre de conventions pluriannuelles (cf. action 1.1.2.) : les niveaux d'intervention seront déterminés dans le cadre d'un règlement et s'inscriront dans la limite d'une enveloppe budgétaire programmée annuellement.
Indicateurs d'évaluation	▪ Opérations de sensibilisation mises en place et public touché ▪ Evolution de la perception des enjeux de biodiversité par les acteurs de la filière bois

D.VI. AXE 6 : Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique

Le développement du « tourisme vert » est affiché comme un enjeu important aujourd'hui dans la Nièvre. Son poids économique est significatif et a vocation à s'accroitre si le développement est encadré et adapté au public visé. La Nièvre représente une destination de courts séjours de vacanciers venant majoritairement d'Île-de-France. Les acteurs locaux ont souligné l'importance d'être pragmatique dans les choix de développement et d'agir davantage dans le qualitatif.

L'appropriation de leur territoire par les acteurs locaux du tourisme est une première étape nécessaire pour une bonne promotion de celui-ci auprès des vacanciers.

Le département de la Nièvre compte déjà de nombreuses activités touristiques alliant Nature et sports, en lien direct avec les espaces naturels. Un des enjeux du territoire aujourd'hui est d'accompagner l'essor de ces activités de loisirs en milieu naturel, dans l'idée d'un développement des territoires en phase avec les enjeux de biodiversité.

Il existe déjà des outils d'organisation et de gestion des activités de pleine nature à l'échelle du département, comme le PDESI et le PDIPR, le second concernant plus particulièrement la randonnée. L'entretien des chemins de randonnée est réalisé par des associations et les collectivités mais certains problèmes persistent, notamment sur les chemins qui traversent des propriétés agricoles. Un des autres problèmes souvent rencontrés est l'entretien des équipements, qui nécessite des moyens financiers importants. Il est nécessaire de prendre en compte cet aspect dans le développement du tourisme vert, et notamment de s'appuyer, de conforter et d'améliorer l'existant avant de créer de nouveaux dispositifs. En effet, le déficit d'entretien est jugé très préjudiciable en termes d'image auprès des touristes.

Un autre frein rencontré sur le territoire est le manque de cohérence entre les politiques touristiques des différents secteurs de la Nièvre (Loire et Allier, canal du nivernais et Morvan), notamment d'un point de vue marketing. Le tourisme étant devenu une compétence obligatoire des futurs intercommunalités, une attention particulière devra être portée à une certaine cohérence des politiques touristiques territoriales, tout en gardant leurs spécificités. Il est important d'éviter la fragmentation des stratégies de développement du tourisme à l'échelle des EPCI.

6.1. Faire du patrimoine naturel un pilier de l'offre touristique nivernaise

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	6. Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique
Objectif opérationnel	6.1. Faire du patrimoine naturel un pilier de l'offre touristique nivernaise
Action	**6.1.1. Renforcement du rôle des sites ENS dans l'offre touristique en lien avec les activités de pleine Nature**
Contexte et enjeux	Le tourisme vert est aujourd'hui dans la Nièvre un support de développement économique, de promotion du territoire, et de sensibilisation des locaux et des visiteurs aux enjeux environnementaux. Il apparait pertinent de développer cette activité, en valorisant notamment mieux l'existant. Les sites ENS représentent à ce titre des outils adaptés et pertinents.
Description de l'action	Le Département souhaite mieux mettre en valeur les sites ENS dans l'offre touristique de la Nièvre, en renforçant le lien avec la politique des espaces sites et itinéraires (PDESI) qu'il pilote en parallèle. Plusieurs actions sont envisagées : ▪ entretien et mise à jour des itinéraires de découverte dans les sites (cf. action 3.1.1) ▪ formation des agents des collectivités aux enjeux des corridors écologiques et de la trame verte et bleue, afin qu'ils adaptent leurs pratiques dans l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR ▪ intégration des ENS dans de petites boucles touristiques à la journée ou la demi-journée, avec l'idée de plus développer la mise en réseau des sites ENS et des chemins inscrits au PDIPR. Les sites pourront être reliés à l'offre « circuits » ou itinérance pour être plus visibles et fréquentés. ▪ création de nouveaux itinéraires, notamment en liant les ENS à la thématique paysages - itinéraires « culturel et naturel sensible ». La complémentarité biodiversité / paysage peut servir de support à un parcours de lecture, avec une valorisation des séquences paysagères et des fonctions associés au sein des ENS départementaux. ▪ création d'un partenariat entre le Département et les offices de tourisme : le Département pourra organiser des visites des sites ENS pour les agents des offices de tourisme, afin qu'ils puissent en saisir le potentiel touristique et en faire la promotion auprès des touristes.
Pilotage	Département et collectivités locales
Partenaires techniques	CAUE / Offices de tourisme / ADT / Partenaires associatifs impliqués dans la pédagogie de l'environnement / Partenaires naturalistes
Financement	L'entretien et la mise en valeur des sites, notamment sur le volet accueil du public, est financé dans le cadre des opérations de l'axe 3. La réflexion sur la construction de boucles touristiques et l'encadrement de visites de sites pour les agents des offices du tourisme sera menée en interne par l'équipe des agents du Département en charge de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie (cf. actions 1.1.1. et 1.1.3.). Les travaux d'entretien et de valorisation des circuits inscrits au PDIPR seront pilotés par les collectivités locales concernées dans la continuité du fonctionnement actuel. Pour la création de nouveaux itinéraires et la formation des agents des collectivités, les partenaires du Département pourront développer des programmes dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectif (cf. action 1.1.2.).
Indicateurs d'évaluation	▪ Niveau de connexion entre les sites et le réseau des itinéraires inscrits au PDIPR ▪ Perception par les usagers des messages transmis sur les sites ▪ Montant investi pour le renouvellement et le renforcement de l'offre d'interprétation sur les sites ▪ Perception par les acteurs touristiques de l'intérêt des ENS dans le panel des activités proposées aux vacanciers

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	6. Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique
Objectif opérationnel	6.1. Faire du patrimoine naturel un pilier de l'offre touristique nivernaise
Action	**6.1.2. Promotion de la biodiversité ordinaire et des paysages comme identité des territoires nivernais**
Contexte et enjeux	Des initiatives de promotion de la biodiversité nivernaise ont déjà été prises sur les territoires. La grande hétérogénéité et parfois le manque de lien, et d'une façon plus générale, le manque de cohérence entre les politiques touristiques développées par chaque acteur ont été des sujets évoqués lors des ateliers de travail pour la construction de la stratégie. Il semble donc nécessaire de travailler sur des outils communs de promotion de la biodiversité. Et il existe une thématique permettant de faire le lien entre les territoires, le paysage. Il serait donc intéressant de développer des outils de promotion simultanés de la biodiversité et des paysages.
Description de l'action	Pistes d'action identifiées : ▪ renforcer l'offre d'interprétation sur sites sur le thème du paysage, avec un accompagnement à la « lecture » des paysages visibles dans et depuis le site. De petits aménagements spécifiques pourront être envisagés. ▪ mieux valoriser le travail réalisé dans l'atlas des paysages de la Nièvre en développant via les nouveaux médias des propositions liant biodiversité et paysages à destination des différents publics - webdocumentaires, visites virtuelles (drones), applications spécifiques, … Si les nouvelles technologies sont à développer, elles ne remplacent pas encore les outils imprimés, pour lesquels il existe toujours une demande.
Pilotage	Département et collectivités locales
Partenaires techniques	CAUE / Partenaires naturalistes / développeurs d'application / réalisateurs de films de promotion
Financement	Les investissements liés à l'aménagement des sites sont financés dans le cadre des opérations de l'axe 3. Le Département dispose en interne de ressources humaines en charge de la promotion des activités numériques, qui travailleront spécifiquement sur le développement des nouveaux outils avec les agents en charge de la politiques ENS. Un groupe de travail spécifique pour être mis en place sur cette question (cf. action 1.2.3.). Il sera ouvert aux différents partenaires techniques. L'objectif étant de construire un appel à projet pour développer de nouveaux outils. Un budget spécifique sera dédié à cette opération et au développement des projets retenus.
Indicateurs d'évaluation	• Investissements spécifiques sur les sites • Types d'outils développés et niveau de diffusion dans la population • Effets de la politique ENS sur la perception des paysages

6.2. Assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'offre touristique

Stratégie départementale sur la biodiversité de la Nièvre	
Axe	6. Faire de la biodiversité un marqueur de l'offre touristique
Objectif opérationnel	6.2. Assurer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'offre touristique
Action	**6.2.1. Mise en place de projets touristiques croisant Nature, Culture et sports de Nature**
Contexte et enjeux	Les pratiquants d'activités de pleine Nature, les naturalistes et les adeptes de la découverte du patrimoine culturel évoluent encore aujourd'hui sur des circuits plutôt cloisonnés. Avec son programme « les animations Nature en famille », le Département cherche déjà à créer des passerelles entre les sites et des pratiques culturelles (contes, musique, Histoire, art culinaire, photographie – label Culture et Nature). L'ambition est d'amplifier cette démarche en développant des projets touristiques liant espaces naturels (dont les sites ENS), cheminements (dont les sentiers inscrits PDIPR) et espaces culturels.
Description de l'action	Le Département souhaite mettre en place des projets touristiques croisant Nature, Culture et sports de Nature, en partant de l'existant et en travaillant sur l'idée de la création de liens. L'objectif de cette action est de relier des éléments du patrimoine écologique et paysager aux patrimoines bâti, historique, et culturel de la Nièvre, en s'appuyant sur les activités de pleine Nature pour les cheminements. Le paysage est un fil directeur sur lequel s'appuyer dans le cadre de cette réflexion, qui pourra valoriser le travail effectué dans le cadre de l'Atlas des paysages. Les collectivités locales ont un rôle central à jouer dans cette démarche. La réflexion pourra être développée dans le cadre d'un groupe de travail spécifique (cf. action 1.2.3.). Il est par exemple envisagé de donner un nouveau « ton » aux dispositifs d'interprétation dans le cadre de l'actualisation de la charte signalétique sur les ENS. Des travaux spécifiques pourront aussi engagés sur les sites ENS (dispositifs d'accueil) ou sur les sentiers. Le lien pourra être fait avec les actions des axes 2 et 3. Sur ce thème, une ouverture aux politiques ENS des départements voisins est envisageable : avec le Cher et l'Allier autour des axes de la Loire et de l'Allier, avec l'Yonne autour de la valorisation de la Puisaye, avec la Côte d'Or et la Saône et Loire autour du Morvan (avec un rôle central du PNR). Une mise en place d'itinéraires « transfrontaliers » est envisageable avec une coordination dans les thèmes développés pour l'éducation à l'environnement.
Pilotage	Département et collectivités locales
Partenaires techniques	CAUE / Offices de tourisme / ADT / Partenaires associatifs impliqués dans la pédagogie de l'environnement / Partenaires naturalistes / étudiants du BTS Design – mobilité de Nevers
Financement	Le Département souhaite intervenir en poursuivant sa logique d'appel à projets. Il encourage les partenaires techniques à se regrouper et à faire remonter leurs projets de mise en valeur multithématique des espaces naturels. Un budget spécifique sera dédié à cette opération et au développement des projets retenus.
Indicateurs d'évaluation	• Mobilisation des partenaires autour de la démarche • Nombre de projets soumis • Investissements spécifiques sur les sites